

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1600

26 juin 2012

SOMMAIRE

Antinéum SA	76794	Solaz Energy S.A.	76793
Biotech Food Holdings S.A.	76795	SRV Investments S.à r.l.	76759
Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l.	76795	StarCapital S.A.	76758
GSE (Luxembourg) S.à r.l.	76798	Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd	76755
Luxemburg Capital Value	76796	Syrius S.à r.l.	76794
PIERRET Trade and Logistic	76799	Taminco International S.à r.l.	76792
Private Market Opportunities Fund SICAV SIF S.A.	76760	Tatanka S.A.	76759
SANAD Fund for MSME	76758	Tele Columbus Management S.à r.l.	76795
Sapalux S.à r.l.	76754	Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l. ..	76756
Sapalux S.à r.l.	76754	The Berlitz Schools of Languages of Bene- lux, Succursale de Luxembourg	76756
Sapalux S.à r.l.	76754	Thomas S.A.	76792
Sapalux S.à r.l.	76754	Tiveja	76792
Scofield Corporation S.à r.l.	76754	Tradi-Lux S.A.	76792
Secstan SA	76755	Trafigura Holdings S.à r.l.	76759
Shiplux III S.A.	76757	Tralerighe S.à r.l.	76792
Shiplux II S.A.	76757	TranSpace S.A.	76755
Shiplux I S.A.	76755	Trefinance S.A.	76793
Shiplux IV S.A.	76757	Trefinance S.A.	76793
Shiplux VIII S.A.	76756	Trenubel S.A.	76796
Shiplux VII S.A.	76756	Trucknology S.A.	76755
Shiplux VI S.A.	76758	Tuvadell Holding S.A.	76798
Shiplux V S.A.	76758	Twenty One Century Taxation Research Office S.A.	76798
Sigam S.A.	76759	Union Investment Luxembourg S.A.	76757
Skye Investments S.à r.l.	76759	Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l.	76795
Solaz Energy S.A.	76793		
Solaz Energy S.A.	76794		

Scofield Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.000.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 avril 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012061600/13.

(120086954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Sapalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 83, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 71.616.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061612/10.

(120087161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Sapalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 83, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 71.616.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061613/10.

(120087162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Sapalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 83, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 71.616.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061614/10.

(120087163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Sapalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 83, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 71.616.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061615/10.

(120087164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Secstan SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061617/10.

(120086834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Shiplux I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.969.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2012

M. Freddy BRACKE, M. Michel JADOT, M. Alexis VERMAST et M. Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012061620/13.

(120086851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Sunflower (Luxembourg) Light Energy Science & Technology Co., Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012061644/10.

(120086491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

TranSpace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 100.223.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061651/10.

(120086461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Trucknology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.292.

Le Bilan au 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061653/10.

(120086478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 166.725.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 avril 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012061648/13.

(120086948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

The Berlitz Schools of Languages of Benelux, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1134 Luxembourg, 48, rue Charles Arendt.
R.C.S. Luxembourg B 141.253.

Les comptes annuels de la maison mère The Berlitz Schools of Languages of Benelux SA au 31 décembre 2010 ont été déposés au Registre ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061649/12.

(120086980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Shiplux VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 112.206.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2012

Messieurs Freddy BRACKE, Michel JADOT, Alexis VERMAST et Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.

Madame Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

M.Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012061627/14.

(120086845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Shiplux VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 112.207.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2012

Freddy BRACKE, Michel JADOT, Alexis VERMAST et Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.

Mme Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012061628/14.

(120086968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Shiplux II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 111.970.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2012

M. Freddy Bracke, M. Michel Jadot, M. Alexis Vermast et M. Jozef Adriaens sont renommés administrateurs.
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Michel Jadot / Freddy Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012061621/13.

(120086850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Shiplux III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 111.971.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2012

M. Freddy BRACKE, M. Michel JADOT, M. Alexis VERMAST et M. Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Michel Jadot / Freddy Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012061622/13.

(120086849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 111.972.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2012

M. Freddy BRACKE, M. Michel JADOT, M. Alexis VERMAST et M. Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme
M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012061623/13.

(120086848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 28.679.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Mai 2012.

Union Investment Luxembourg S.A.
308, route d'Esch
L-1471 Luxembourg
Maria Löwenbrück / Rudolf Kessel

Référence de publication: 2012061676/14.

(120086885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

StarCapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.185.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour StarCapital S.A.
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012061602/11.

(120086806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

SANAD Fund for MSME, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 162.794.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 21 mai 2012 à 14 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Deloitte Audit, 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, comme "Réviseur d'Entreprises Agréé", jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour le compte de SANAD Fund for MSME SICAV-SIF
Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012061609/16.

(120086287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 111.973.

Extrait Des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2012

M. Freddy BRACKE, M. Michel JADOT, M. Alexis VERMAST et M. Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme
M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012061625/13.

(120086847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 112.205.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2012

M. Freddy BRACKE, M. Michel JADOT, M. Alexis VERMAST et M. Jozef ADRIAENS sont renommés administrateurs.
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme
M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012061626/13.

(120086846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Sigam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 11.

R.C.S. Luxembourg B 42.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2012061629/11.

(120086821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Skye Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SKYE INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012061635/11.

(120087290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

SRV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012061641/11.

(120086437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Tatanka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061657/9.

(120086738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Trafigura Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 161.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012061650/11.

(120087040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Private Market Opportunities Fund SICAV SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 168.936.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteen day of May.
Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Crescendo Advisors International Limited, a company limited by shares (société à responsabilité limitée) having its registered office in Bordeaux Court Les Echelons, PO Box466, St Peter Port, GY1 6AW, Guernsey,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 4 May 2012.

The said proxy, after having been initialised "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited liability company so called "société anonyme" as "Société d'Investissement à Capital Variable Fonds d'Investissement Spécialisé" which they declared to organize.

Art. 1. Name. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a Luxembourg company (the "Company") under the form of a public limited company ("société anonyme") subject to the 10th August 1915 as amended relating to commercial companies (the "Law of 1915") and the law of 13th February 2007 relating to Specialised Investment Funds (the "Law of 2007").

The Company will exist under the corporate name of Private Market Opportunities Fund SICAV SIF S.A..

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary economical, social, political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is created for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets according to the Law of 2007 by means of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

Art. 5. Investment Objectives and Policies. The purpose of the Company is to provide investors with an opportunity for investment in a professionally managed investment fund in order to achieve an optimum return from the capital invested.

The Company is restricted solely to Well-Informed Investors. This condition is not applicable to the Directors and other persons who are involved in the management of the Company.

The Company will seek to achieve its objectives, in accordance with the investment policies and guidelines established by the Board of Directors of the Company. For this purpose the Company offers a choice of Sub-Funds as described in the Offering Document, which allow investors to make their own strategic allocation.

The specific goals and criteria to manage the assets of the various Sub-Funds could be considered as pursuing several strategies, such as: alternative investment strategies, investment in venture capital, investment in futures contracts (commodity futures and/or financial futures) and/or in options or investment in real estate and any other permissible strategies; as stated, from time to time, in each relevant Appendix of the Offering Document dedicated to each one of these specific goals and criteria.

There can however be no assurance that the investment objectives will be successful or that the investment objectives for any Sub-Fund will be attained.

The specific investment policies and risk spreading rules applicable to any particular Sub-Fund shall be determined by the Board of Directors and disclosed in the Offering Document.

Art. 6. Share Capital, Sub-Funds, Classes-Categories of Shares. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at the time of establishment amount to thirty-one thousand euro (31,000.- EUR). The capital of the Company shall at any time be equal to the total net asset value of the Company.

The minimum capital of the Company shall be at least the equivalent of one million two hundred and fifty thousand euro (1,250,000.-EUR) within a period of twelve (12) months following the approval of the company by the Luxembourg Financial Authority.

For each Sub-Fund, a separate portfolio of investments and assets will be maintained. The different portfolios will be separately invested in accordance with their specific features as described in the Offering Document of the Company.

The Company is one single entity; however, the rights of investors and creditors regarding a Sub-Fund or raised by the constitution, operation or liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of this Sub-Fund, and the assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the constitution, operation or liquidation of this Sub-Fund. In the relations between the Company's Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity. The assets, commitments, charges and expenses that cannot be allocated to one specific Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds pro rata to their respective net assets, if appropriate due to the amounts considered. However, instruments used to hedge the exposure of the investments and attributable solely to any particular Class or Category of Shares may be allocated solely to corresponding Class or Category of Shares.

The Board of Directors of the Company may, at any time, create additional Sub-Funds. In that event the Offering Document will be updated accordingly.

Furthermore, in respect of each Sub-Fund, the Board of Directors of the Company may decide to issue one or more classes of Shares (the "Classes"), and within each Class, one or several Category(ies) of Shares subject to specific features such as a specific sales and redemption charge structure, a specific management fee structure, different distribution, Shareholders servicing or other fees, different types of targeted investors, different currencies and/or such other features as may be determined by the Board of Directors of the Company from time to time.

The currency in which the Classes or Categories of Shares are denominated may differ from the Reference Currency of the relevant Sub-Fund. The Sub-Fund may, at the expense of the relevant Class or Category of Shares, use instruments such as forward currency contracts to hedge the exposure of the investments denominated in other currencies than the currency in which the relevant Class or Category of Shares is denominated.

Art. 7. Shares. The Company and its Sub-Funds, Class or Category of Shares are restricted solely to Well-Informed investors such as institutional investors, professional investors and any other investor, who meets the following conditions:

- a) he has confirmed in writing that he adheres to the status of Well-Informed Investor, and
- (b) (i) he invests a minimum of one hundred twenty five thousand euro (125,000.-EUR) in the specialised investment fund, or
- (ii) he has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the specialised investment fund.

The conditions set forth above are not applicable to the Directors and other persons who are involved in the management of the Company.

7.1 Form, Ownership and Transfer of Shares

The Company shall issue ordinary shares (being referred as "Shares") in registered form only. Fractions of registered Shares will be issued, whether resulting from subscription or conversion of Shares.

Fractions of registered Shares will be issued to one thousandth of a Share. Fractions of Shares are not entitled to a vote, but are entitled to participate in the dividends and liquidation proceeds.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences his or her right of ownership of such registered Shares. A confirmation of shareholding will be delivered upon request.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

For the purposes of these shares, "Carried Interest" shall mean the special distribution payable to certain shareholders as more particularly described in the Appendices of the Offering Document.

Shareholders wishing to transfer some or all of the Shares registered in their names should submit to the Registrar and Transfer Agent a share transfer form or other appropriate documentation signed by the transferor and the transferee. No stamp duty is payable in Luxembourg on transfer. The Board of Directors may decline to register any transfer of Shares where the transfer would result in the legal or beneficial ownership of such Shares by an Ineligible Investor.

The Board of Directors will not issue or give effect to any transfer of Shares of the Company to any investor who may not be considered as Well Informed Investor. The Board of Directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as Well Informed

Investor. If it appears at any time that a Shareholder of a Class or Category is not a Well Informed Investor, the Board of Directors will redeem the relevant Shares.

The Board of Directors will refuse the issue of Shares or the transfer of Shares, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the shares are sold or transferred is a Well Informed Investor. In considering the qualification of a subscriber or a transferee as a Well Informed Investor, the Board of Directors will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Well Informed Investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the Board of Directors that such subscription is made on behalf of a Well Informed Investor as aforesaid and the Board of Directors may require evidence that the beneficial owner of the Shares is a Well Informed Investor.

7.2 Restrictions of the ownership of Shares

The Board of Directors may restrict or place obstacles, at its sole discretion, in the way of the ownership of ordinary shares in the Company by any person. The Board of Directors may restrict or place obstacles in the way of the ownership of Shares in the Company by any person if the Company considers that this ownership involves a violation of the Laws of the Grand Duchy or abroad, more specifically a violation of the Law of 2007, or may involve the Company in being subject to taxation in a country other than the Grand Duchy or may in some other manner be detrimental to the Company.

To that end, the Board of Directors may:

- Decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the Shares to a person who is not authorised to hold Shares in the Company;

Proceed with the compulsory redemption of all the relevant Shares if it appears that a person who is not authorised to hold such Shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of Shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the Shares, if it appears to the Company that one or several persons is or are owner or owners of a proportion of the Shares in the Company in such a manner that this may be detrimental to the Company. The compulsory redemption's procedure is more fully described in the Offering Document.

- Refuse, during any general meeting of Shareholders, the right to vote of any person who is not authorised to hold Shares in the Fund.

Art. 8. Issue and Redemption of Shares.

8.1 Issue of Shares The Board of Directors may issue Shares of any Class or Category within each separate Sub-Fund.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Sub-Fund.

Shares shall be issued on the relevant business day (a "Business Day") having been designated by the Board of Directors to be a valuation day for the relevant Sub-Fund (the "Valuation Day") as described in the Offering Document.

Applications instructions for the subscription of Shares may be made on any Business Day. Investors whose instructions for subscription are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time, as more fully described for each Sub-Fund in the Offering Document, will be allotted Shares at a price corresponding to the Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day, not later than five (5) Business Days counting from and including the date on which the Net Asset Value of the subscribed Shares is available (the "Publication Day"). In particular, no forward or future dated instructions will be recognised and such instructions received by the Registrar and Transfer Agent prior to the appropriate dealing cut-off time on any Valuation Day will be processed at the applicable Valuation Day without reference to the applicant. If instructions are received by the Registrar and Transfer Agent after the appropriate dealing cut-off time applicable to the Valuation Day, the subscriptions will be deferred until the following Valuation Day. Unless otherwise specified in the Appendices of the Offering Document, subscription fees may be charged on the subscription of Shares in favour of the Investment Manager and/or the intermediaries involved in the offering of Shares.

Furthermore, potential Shareholders may be asked to commit to subscribe to Class or Category of Shares on one or more dates or periods as determined by the Board of Directors (each a "Closing") and which shall be indicated and more fully described for each Sub-Fund in the Offering Document or any subscription agreement entered into between the Board of Directors and each Shareholder (the "Subscription Agreement") setting out the aggregate amount that each Shareholder undertakes to invest in the Company (the "Shareholder Commitment").

Payments for subscriptions for Shares shall be made in whole on a Closing or on any other date; upon receipt of a written notice issued by the Board of Directors (the "Draw Down Notice") as determined by the Board of Directors and as indicated and more fully described for each Sub-Fund in the Offering Document or the Subscription Agreement.

In case of failure to make payments of subscriptions commitments for Shares, to be made in whole on any Draw Down Notice, the Shareholder will become automatically subject to "Default Provisions" procedure as more fully described in the Offering Document.

The Board of Directors may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests or restrictions on ownership.

Instructions for the subscription of Shares may be made by fax, telex or by post. Applications for subscription should contain the information described in the Offering Document (if applicable) and confirmation in writing that the applicant

adheres to the status of Well-Informed Investor (except for institutional or professional investors). All necessary documents to fulfil the subscription should be enclosed with such application. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation.

Any new subscriber may have to apply for a minimum holding amount as more fully described for each Sub-Fund in the Offering Document. Such minimum may be reached by combining investments in various Sub-Funds. However, the Company may authorize a new subscriber to apply for shares amounting to a sum that is less than the minimum initial investment or the equivalent in the reference currency of the relevant Sub-Fund from time to time.

Confirmation statements will be mailed or e-mailed to subscribers or their banks by the Company in accordance with the provision of the Offering Document at the risk of the Shareholder.

Payments for subscriptions for Shares shall be made in whole, on or before the applicable Valuation Day; and for Shareholders Commitment upon receipt of a written notice issued by the Board of Directors (the "Draw Down Notice"), giving not less than 10 Bank Business Days' notice to the relevant investors, or as determined by the Board of Directors and as indicated and more fully described in each Sub-Fund relevant Appendix or the Subscription Agreement. In case of failure to make payments of subscriptions commitments for Shares, to be made in whole on any Draw Down Notice, the Shareholder will become automatically subject to "Default Provisions" procedure as more fully described in the Offering Document.

Shares will only be allotted upon receipt of notification from the Custodian that an authenticated electronic funds transfer advice or SWIFT message has been received provided that the transfer of money has been made in strict accordance with the instructions given in the electronic funds transfer form. In the event that the application has been made in a currency other than the Reference Currency of the Class or Category within the relevant Sub-Fund(s), the Registrar and Transfer Agent will perform the necessary foreign exchange transactions. Investors should be aware that the costs to perform such foreign exchange transactions, amount of currency involved and the time of day at which such foreign exchange is transacted, will be supported entirely by said investor and will affect the rate of exchange. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any costs or losses arising from adverse currency fluctuations.

Payment shall be made in the Reference Currency of the Sub-Fund or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class or Category as disclosed in each Sub-Fund relevant Appendix of the Offering Document in the form of electronic bank transfer net of all bank charges (except where local banking practices do not allow electronic bank transfers) to the order of the Custodian on the date the Net Asset Value of the allotted Shares is available.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of appraisable assets to any Shareholder who agrees, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular where the law mentions the obligation to deliver a report on the contribution in kind from the auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") which shall be available for inspection, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund. Such report may not have to be issued where the assets contributed in kind are listed on a Regulated Market. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of appraisable assets shall be borne by the relevant Shareholder.

The Company may, at any time at its discretion, temporarily discontinue, cease definitely or limit the issue of Shares for a definite Sub-Fund. Furthermore there are circumstances under which conversions and redemptions may be deferred. In that respect details of these are given in the Article 13, point 13.2 "Calculation" below.

The Board of Directors may, at any time at its discretion, temporarily discontinue, cease definitely or limit the issue of Shares or to persons or corporate bodies residing or established in certain countries or territories. The Board of Directors may decide, at its sole discretion, to prohibit any persons or corporate bodies from acquiring ordinary shares. The Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from acquiring Shares if such a measure is necessary for the protection of the Company or any Sub-Fund, the Shareholder of the Company or any Sub-Fund.

Furthermore, the Company may (i) reject in whole or in part at its discretion any application for Shares or (ii) repurchase at any time the Shares held by Shareholders who are excluded from purchasing or holding Shares, in which case subscription monies paid, or the balance thereof, as appropriate, will normally be returned to the applicant in accordance with the provision of the Offering Document, provided such subscription monies have been cleared.

8.2 Minimum Investment and Holding

Minimum amounts of initial and subsequent investments as well as of holding may be set by the Board of Directors and disclosed in the Offering Document of the Company.

8.3 Redemption of Shares

Shareholders may only request redemption of their Shares in accordance with the conditions set-forth for each Sub-Fund in the Offering Document. Where redemptions are prohibited until a definite date or upon liquidation of the Sub-Fund (hereafter a "Close-ended Period"), the Board of Directors may, without obligation and at its sole discretion, determine during such Close-ended Period, any particular redemption conditions from time to time. Any such repurchase may be considered as a distribution for the purpose of determining the rights of the Shareholders to participate in such distribution in case any preferred returned and carried interest rules shall be applicable thereto. In such a case, these particular redemption conditions shall apply to all shareholders within the same Class or Category of Shares concerned.

The repurchase price may, depending on the Net Asset Value per Share applicable on the date of repurchase, be higher or lower than the price paid at the time of subscription.

Only if redemptions are specifically accepted by the Board of Directors, investors whose instructions for redemption are received by the Registrar and Transfer Agent before an appropriate dealing cut-off time, as determined by the Board of Directors, will have their Shares redeemed, at a price corresponding to the Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day not later than ten (10) Business Days counting from and including the date on which the Net Asset Value of the redeemed Shares is available (the "Publication Day"). In particular, no forward or future dated instructions will be recognised and such instructions received by the Registrar and Transfer Agent prior to the appropriate dealing cut-off time on any Valuation Day will be processed at the applicable Valuation Day without reference to the applicant. If instructions are received by the Registrar and Transfer Agent after the appropriate dealing cut-off time applicable to the Valuation Day, the redemption instruction will be considered invalid. Unless otherwise specified in each Sub-Fund relevant Appendix below, redemption fees may be charged on the redemption of Shares in favour of the intermediaries involved in the offering of Shares.

Furthermore, an amount equal to any duties and charges attributable to the relevant Class or Categories of Shares which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the date of redemption in order to fund such a redemption may be deducted. Any such redemption may be considered as a distribution in the context of the determination of the rights of the holders pursuant to the distribution policy as more particularly described in the Offering Document.

Instructions for the redemption of Shares may be made by fax or by post. Applications for redemption should contain the following information (if applicable): the identity and address and register number of the Shareholder requesting the redemption, the relevant Sub-Fund, the relevant Class or Category, the number of Shares or currency amount to be redeemed, the name in which such Shares are registered and full payment details, including name of recipient, bank and account number. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application. Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of particular Shareholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the Company. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application to be considered valid on any particular Valuation Day. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation. Redemption requests made in accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Shareholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in the Offering Document.

If, due to an application for redemption, a Shareholder would hold less than the minimum holding amount, described for each Sub-Fund in the Offering Document, the Board of Directors may decide to compulsorily redeem the entire amount of the shares, on behalf of such Shareholder.

The Board of Directors may decide compulsory redemptions at its sole discretion, in the way of the ownership of Shares in the Fund by any person, and in case of failure to make payments of subscriptions commitments for Shares. The modalities of compulsory redemptions are described in the Offering Document.

Payment of the redemption price will be made by the Custodian or its agents as ore fully described in the Offering Document.

Payment for such Shares will be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class or Category as disclosed in each Sub-Fund relevant Appendix below or in any freely convertible currency specified by the Shareholder. In the last case, any conversion cost shall be borne by the relevant Shareholder.

Except during Close-ended Periods, the Company shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in each Sub-Fund, Class or Category of Shares so that, under normal circumstances, repurchase of Shares of a Sub-Fund, Class or Category of Shares may be made by the Valuation Day. However, if on any Valuation Day redemption requests relate to more than 10% of the Shares in issue in a specific Class or Category or Sub-Fund, the Company may decide that part or all of such requests for repurchase will be deferred for such period as the Company considers to be in the best interests of the Shareholders. The requests for redemption at such Valuation Day shall be reduced pro rata and the Shares which are not redeemed by reason of such limit shall be treated as if a request for redemption had been made in respect of each subsequent Valuation Day if appropriate level of liquidity could be obtained and until all the Shares to which the original request related have been redeemed. Redemption requests which have been carried forward from an earlier Valuation Day shall be complied with (subject always to the foregoing limit of 10% and if appropriate level of liquidity could be obtained, will be given priority over later requests.

The Company may agree to make, in whole or in part, a payment in-kind of Assets of the Sub-Fund in lieu of paying to Shareholders redemption proceeds in cash. The total or partial in-kind payment of the redemption proceeds may only be made (i) with the consent of the relevant Shareholder which consent may be indicated in the Shareholder's application form or otherwise and (ii) by taking into account the fair and equal treatment of the interests of all Shareholders. In addition, in-kind payments of the redemption proceeds will only be made provided that the Shareholders who receive the in-kind payments are legally entitled to receive and dispose of the redemption proceeds for the redeemed Shares of the relevant Sub-Fund. In the event of an in-kind payment, the costs of any transfers of Assets to the redeeming Share-

holder shall be borne by that Shareholder. To the extent that the Company makes in-kind payments in whole or in part, the Company will undertake its reasonable efforts, consistent with both applicable law and the terms of the in-kind appraisable assets being distributed, to distribute such in-kind Assets to each redeeming Shareholder pro rata on the basis of the redeeming Shareholder's Shares of the relevant Sub-Fund.

Art. 9. Conversion and Transfer of Shares. Shareholders may only be entitled, in accordance with the conditions set forth in the Appendices of the Offering Document, to convert all or part of their Shares of a particular Class or Category into Shares of other Class(es) or Category(ies) of Shares (as far as available) within the same Sub-Fund or, as the case may be, all or part of their Shares of the same or different Classes or Categories of Shares (as far as available) of another Sub-Fund.

However, in order to avoid Ineligible Investors in one Class, Shareholders should note that they cannot convert Shares of one Class in a Sub-Fund to Shares of another Class in the same or a different Sub-Fund without the prior approval of the Board of Directors.

Where applicable, instructions for the conversion / switching of shares may be made by fax, telex or by post. Applications for conversion / switches should contain the information described in the Offering Document (if applicable). All necessary documents to fulfil the switch should be enclosed with such application to be considered valid on any particular Valuation Day. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation.

Shareholders wishing to transfer some or all of the Shares registered in their names (including transfer of rights and obligations from one shareholder to the other) should submit to the Registrar and Transfer Agent a share transfer form or other appropriate documentation signed by the transferor and the transferee. Transfer of Shares may only be carried out if the transferee qualifies as a Well-Informed Investor and accepts to take over liabilities of the transferor towards the Fund (including Shareholder Commitment).

However, the Board of Directors may decline, at its entire discretion, to register any transfer of Shares.

A conversion of Shares of a particular Class or Category of one Sub-Fund for Shares of another Class or Category in the same Sub-Fund and/or for Shares of the same or different Class or Category in another Sub-Fund will be treated as a redemption of Shares and a simultaneous purchase of Shares of the acquired Class or Category and/or Sub-Fund. A converting Shareholder may, therefore, realise a taxable gain or loss in connection with the conversion under the laws of the country of the Shareholder's citizenship, residence or domicile.

All terms and conditions regarding the redemption of Shares shall equally apply to the conversion of Shares.

Investors whose applications for conversion are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time, as set forth by the Board of Directors, will have their Shares converted on the basis of the respective Net Asset Value of the relevant Shares as of the applicable Valuation Day, taking into account the actual rate of exchange on the day concerned. The Net Asset Value of the relevant Shares on a particular Valuation Day will be available on the Publication Day.

If the Valuation Day of the Class or Category of Shares or Sub-Fund taken into account for the conversion does not coincide with the Valuation Day of the Class or Category of Shares or Sub-Fund into which they shall be converted, the Shareholders' attention is drawn to the fact that the amount converted will not generate interest during the time separating the two Valuation Days.

Unless otherwise specified in the Appendices of the Offering Document, a conversion fee may be charged on the conversion of Shares.

The allocation rate at which all or part of the Shares in a given Sub-Fund (the "Original Sub-Fund") are converted into Shares in another Sub-Fund (the "New Sub-Fund"), or all or part of the Shares of a particular Class or Category of Shares (the "Original Class") are converted into another Class or Category of Shares within the same or another Sub-Fund (the "New Class") is determined in the Offering Document.

After conversion of the Shares, the Registrar and Transfer Agent will inform the Shareholder of the number of Shares of the New Sub-Fund or New Class obtained by conversion and the price thereof.

If, due to an application for conversion, a Shareholder would hold less than the minimum holding amount, described for each Sub-Fund relevant Appendix, the Board of Directors may decide to compulsorily convert the entire amount of the Shares, on behalf of such Shareholder. Application for conversion may be refused if such conversion would result in the investor having an aggregate residual holding, in either Class or Category of Shares, of less than the minimum holding amount indicated for each Class or Category of Shares in each Sub-Fund relevant Appendix of the Offering Document.

If on any Valuation Day conversion requests relate to more than 10% of the Shares in issue in a specific Class or Category or Sub-Fund, the Company may decide that part or all of such requests for conversion will be deferred for such period as the Company considers to be in the best interests of the Shareholders. The requests for conversion at such Valuation Day shall be reduced pro rata and the Shares which are not converted by reason of such limit shall be treated as if a request for conversion had been made in respect of each subsequent Valuation Day until all the Shares to which the original request related have been converted. Conversion requests which have been carried forward from an earlier Valuation Day shall be complied with (subject always to the foregoing limits) and given priority over later requests.

Art. 10. Charges of the Company.

10.1 General

The Company shall pay out of the assets of the relevant Sub-Fund all expenses payable by the Sub-Fund which shall include but not be limited to:

- fees payable to and reasonable disbursements and out-of-pocket expenses incurred by the Company, its Directors, the Custodian and Paying Agent, Central Administration Agent, the Registrar and Transfer Agent, the Domiciliary Agent, as applicable;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Sub-Fund (in particular, the “taxe d’abonnement” and any stamp duties payable);
- usual banking fees due on transactions involving securities held in the Sub-Fund;
- legal or consulting expenses incurred by the Company, the Custodian and Paying Agent, Central Administration Agent, the Registrar and Transfer Agent, the Domiciliary Agent while acting in the interests of the Shareholders;
- the cost of any liability insurance or fidelity bonds covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of, or claim for damage or other relief asserted against the Company, its Directors and any person or company with whom they are affiliated or by whom they are employed and/or other agents of the Company for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Articles of Incorporation or otherwise with respect to the Company;
- the costs and expenses of the preparation and printing of written confirmations of Shares; the costs and expenses of preparing and/or filing and printing of the Board of Directors and all other documents concerning the Company, including valuation, registration statements and Offering Document and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers’ associations) having jurisdiction over the Company or the offering of Shares of the Company; the costs and expenses of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the Shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of appraising, valuating, accounting, bookkeeping and calculating the Net Asset Value from the Central Administrator; the cost of preparing and distributing public notices to the Shareholders; lawyers’ and auditor’s fees; and all similar administrative charges, including all advertising expenses, promoting of the Company and/or its Sub-Funds and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding 5 years.

10.2 Formation and launching expenses of the Company

The costs and expenses of the formation of the Company and the initial issue of its Shares will be borne by the Company and amortised over a period not exceeding 5 years from the formation of the Company and in such amounts between Sub-Funds in each year as determined by the Company on an equitable basis.

10.3 Formation and launching expenses of additional Sub-Funds

The costs and expenses incurred in connection with the creation of a new Sub-Fund shall be written off over a period not exceeding 5 years against the assets of such Sub-Fund only and in such amounts each year as determined by the Company on an equitable basis. The newly created Sub-Fund may bear a pro-rata of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Company and the initial issue of Shares, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund.

10.4 Fees of the Investment Manager(s) and/or the Investment Advisor(s)

Investment Manager(s) and/or the Investment Advisor(s) is (are) entitled to receive, in respect of each Class, from the Company in any year the annual management/advisory fee(s), as specified in the Appendices of the Offering Document, which will cover its annual servicing and management/advisory fees for such classes of Shares. Such annual management/advisory fee(s) shall be payable in arrears at the end of each calendar month, calculated and accrued at each Valuation Day at the appropriate rate for the Class concerned. These fees shall be equal to a percentage of the average Sub-Fund’s Assets of the Class concerned.

Investment Manager(s) and/or the Investment Advisor(s) may be entitled to a performance fee in relation to certain Sub-Funds, as indicated in each Sub-Fund relevant Appendix to the Offering Document.

Charges applicable to specific Sub-Funds, Classes or Categories of Shares including, but not limited to investment management fees, investment advisory fees, initial charges will be detailed in the Appendices of the Offering Document.

Art. 11. Accounting year. The accounting year of the Company will end on the last day of December each year.

The first accounting year will end on 31st December 2012.

The consolidated financial accounts of the Company will be expressed in USD. Financial accounts of each Sub-Fund will be expressed in the designated currency of the relevant Sub-Fund.

Art. 12. Publications. The most recent annual report of the Company may be obtained free of charge from the Company. Any other financial information to be published concerning the Company, including the Net Asset Value, the issue,

conversion and repurchase price of the Shares for each Sub-Fund and any suspension of such valuation, will be made available to the public at the offices of the Company and its Central Administration Agent.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the Board of Directors, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders. The Board of Directors may also decide to send such notices to the Shareholders via e-mail, and/or published them on the website of the Company, and/or in one or more newspapers and/or in the Mémorial.

Art. 13. Determination of the net asset value per share.

13.1 Frequency of Calculation

The Net Asset Value per Share for each Sub-Fund, Class or Category is determined as described in the Offering Document, in accordance with the provisions of the Offering Document and of "Valuation of Assets" hereinafter, and at least once a year. Such calculation will be completed by the Central Administration Agent in its capacity as administrator.

13.2 Calculation

The Net Asset Value per Share of each Sub-Fund, Class or Category of Shares is determined as described in each Sub-Fund relevant Appendix to the Offering Document and at least once a year. On any Business Day, the Board of Directors may decide to determine a Net Asset Value to be used for information purpose only. The Net Asset Value will be expressed in the Reference Currency of the Sub-Fund, Class or Category of Shares. The Reference Currency of the Company is US dollars.

The calculation of the Net Asset Value of Sub-Funds investing mainly in other funds / non quoted assets or assets to be valued at fair value by the Central Administration Agent normally before the next Valuation Day unless more than 40% of the underlying portfolios prices / assets valuation are not available to the Central Administration Agent. If so, the latter may suspend, without further notice to the Shareholders, the publication of the Net Asset Value until disposal of at least 60% of the underlying portfolios prices / assets valuation which represent at least 60% of the total Net Asset Value. Such delays between the applicable Valuation Day and the time necessary to perform the calculation and therefore publish the Net Asset Value are referred as to "Publication Day" within the Offering Document.

The Net Asset Value per Share of each Class or Category of Shares is determined by dividing the value of the total assets of that Sub-Fund properly allocable to such Class or Category less the liabilities of such Sub-Fund and any amount distributed to Shareholders properly allocable to such Class or Category by the total number of Shares of such Class or Category outstanding on the relevant Valuation Day.

The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest cent of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

13.3 Temporary Suspension of the Calculation

In each Sub-Fund, the Board of Directors may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of a particular Sub-Fund, Class or Category of Shares and in consequence the issue, repurchase and conversion of Shares, without limitation to the generality of the above, in the following events:

- when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund, or when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings and quotation therein shows important discrepancies between one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets or otherwise are restricted or suspended; or

- when, as a result of political, social, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Company, disposal of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders; or

- during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impractical; or

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Sub-Fund, or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required; or

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Sub-Fund cannot be effected at normal rates of exchange; or

- when there is a suspension of redemption or withdrawal rights by investment funds in which the Company or the relevant Sub-Fund is invested.

Any such suspension will be notified by regular post letters to those Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund, Class or Category of Shares shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Sub-Fund, Class or Category of Shares.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Sub-Fund, Class or Category of Shares.

13.4 Valuation of the Assets

The assets of the Company, in relation to each Sub-Fund, shall be deemed to include:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and Assets owned by the Company or contracted by the Investment Manager on behalf of the Company (provided that the Investment Manager may make some adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, exrights, or by similar practices);
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (vii) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in. However, instruments used to hedge the exposure of the investments and attributable solely to any particular Class or Category of Shares may be allocated solely to corresponding Class or Category of Shares;
- (viii) Any amount borrowed on behalf of each Sub-Fund and on a permanent basis, for investment purposes;
- (ix) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

- (a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received, is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (b) The value of securities listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets will be valued at the last available price on such markets. If a security is listed or traded on several markets, the closing price at the market which constitutes the main market for such securities, will be determining;
- (c) In the event that the any Asset is not listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets or if, in the opinion of the Company, the latest available price does not truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the Company based on the reasonably fair value determined prudently and in good faith by the Company. The probable fair value for un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be determined according to a commonly recognised Valuation Method determined internally or with the help of independent Experts in their fields as agreed from time to time by the Board. However, for particular Sub-Fund, when fair value is not economically efficient and/or does not appear relevant for investors, due to particular Sub-Fund characteristics, such as closed ended Sub-Funds, investments may be stated at cost less impairment losses when necessary. The Sub-Funds concerned will clearly mention such methodology;
- (d) The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Company may deem fair and reasonable;
- (e) All investments, with a known short term maturity date, value may be determined by using an amortised cost method. This involves valuing an investment at its cost and thereafter assuming a constant amortisation to maturity of any discount or premium, regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the investments. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value, as determined by amortisation cost, is higher or lower than the price such Sub-Fund would receive if it sold the investment. The Company will continually assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that the relevant Sub-Fund's investments will be valued at their fair value as determined in good faith by the Company. If the Company believe that a deviation from the amortised cost per Share may result in material dilution or other unfair results to Shareholders, the Company shall take such corrective action, if any, as they deem appropriate to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results;
- (f) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the

applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Company;

(g) Units or shares of UCI will be valued at their last determined and available net asset value or their last available stock market value (if any) or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Directors on a fair and equitable basis;

(h) In relation to properties (directly or indirectly through subsidiaries) owned by the Fund, such valuation will be effected by an Independent Appraiser;

(i) All other assets will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Company or a committee appointed to that effect by the Company.

The Company, in its discretion, may permit some other methods of valuation for particular Sub-Fund, including valuing investments at cost, less impairment losses when necessary. If the Board of Directors permits such other method of valuation to be used, such method shall be applied on a constant basis. The Sub-Funds concerned will clearly mention such methodology..

In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Company is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

If since the time of determination of the net asset value per Share of any Class or Category in a particular Sub-Fund there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Sub-Fund are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the net asset value per Share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second Net Asset Value per Share.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (i) All loans, bills and accounts payable;
- (ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) All accrued or payable administrative expenses;
- (iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the Company; and
- (vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed in Article 10.

In determining the amount of such other liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising, preparing, translating and printing of Offering Documents, explanatory memoranda, Company documentation or registration statements, annual and semi-annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, facsimile and other electronic means of communication.

The Company may calculate and recalculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

Each Sub-Fund shall be valued so that all agreements to purchase or sell securities are reflected as of the date of execution, and all dividends receivable and distributions receivable are accrued as of the relevant ex-dividend dates.

Art. 14. Distribution policy. Where specified for specific Classes or Categories as disclosed under the Appendices of the Offering Document, the Board of Directors of the Company may declare annual or other interim distributions out from the investment income gains and realised capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

Notwithstanding the above, no distribution may be made as a result of which the total net assets of the Company would fall below the equivalent in the Reference Currency of the Company of the minimum amount of the net assets of undertakings for collective investment, as required by Luxembourg law.

Where a distribution is made and not claimed within five years from its due date, it will lapse and will revert to the relevant Sub-Fund, Class or Category of Shares.

Art. 15. Amendments to the Articles of Incorporation. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 1915 on commercial companies, as amended. Any amendment thereto shall be published in the Mémorial and, if necessary, in a Luxembourg newspaper of wide circulation and, if applicable, in the official publications specified for the respective

countries in which the Shares are sold. Such amendments become legally binding on all Shareholders, following their approval by the general meeting of Shareholders.

Art. 16. Duration, Liquidation and Amalgamation of the Company or of any Sub-Fund, Class or Category.

16.1. Duration

The Company and each of the Sub-Funds have been established for an unlimited period of time. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority referred to in Article 22 hereof.

16.2. Liquidation

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the share represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 6 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting. The meeting must be convened so that it is held within a period of 40 days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and the compensation.

The event leading to dissolution of the Company must be announced by a notice published in the Mémorial. In addition, the event leading to dissolution of the Company must be announced in at least two newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. Such event may also be notified to the Shareholders in such other manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors.

The general meeting or, as the case may be, the liquidator it has appointed, will realise the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in the best interest of the Shareholders thereof, and upon instructions given by the general meeting, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all liabilities, unamortised costs and liquidation expenses relating thereto, amongst the Shareholders of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in proportion to the number of Shares held by them. The general meeting may distribute the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds wholly or partly in kind to any Shareholder who agrees in compliance with the conditions set forth by the general meeting (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Company) and the principle of equal treatment of Shareholders. In that respect, distribution in kind of assets, including fractions of securities or assets attributable to each Shareholder, held by the Company may be performed by the issuance and distribution, to each Shareholder, of a certificate of entitlement issued by the Custodian and representing the assets and fractions herein.

At the close of liquidation of the Company, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation until the prescription period has elapsed. As far as the liquidation of any Class, Category and/or Sub-Fund is concerned, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment at the close of liquidation will be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 9 months as from the date of the close of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse de Consignation.

In the event that for any reason whatsoever, the value of assets of a Class, Category or Sub-Fund should fall down to such an amount considered by the Board of Directors as the minimum level under which the Class, Category or Sub-Fund may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such Class, Category or Sub-Fund should have negative consequences on the investments of such Class, Category or Sub-Fund or when the range of products offered to clients is rationalized, the Board of Directors may decide to conduct a liquidation or a compulsory redemption operation on all shares of a Class, Category or Sub-Fund, at the net asset value per share applicable on the Valuation Day, the date on which the decision shall come into effect (including actual prices and expenses incurred for the realization of investments, closing expenses, non paid off setting up expenses, any non paid off sales charges and any other liabilities) . The Company shall send a notice to the Shareholders of the relevant Class, Category or Sub-Fund, before the effective date of such liquidation or compulsory redemption. Such notice shall indicate the reasons for such liquidation / redemption as well as the procedures to be enforced. Unless otherwise stated by the Board of Directors, Shareholders of such Class, Category or Sub-Fund, may not continue to apply for the redemption or the conversion of their shares while awaiting for the enforcement of the decision to liquidate / to redeem compulsorily. If the Board of Directors authorizes the redemption or conversion of shares, such redemption and conversion operations shall be carried out according to the clauses provided by the Board of Directors in the sales documents of shares, free of charge (but including actual prices and expenses incurred for the realization of investments, closing expenses, non paid off setting up expenses, any non paid off sales charges and any other liabilities) until the effective date of the liquidation / compulsory redemption.

Any of the above liquidations or any compulsory redemption may be settled through a distribution of the assets of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds wholly or partly in kind, to any Shareholder, in compliance with the conditions set forth by the Law of 1915 on commercial companies (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Company) and the principle of equal treatment of Shareholders. In that respect, distribution in kind of assets, including fractions of securities or assets attributable to each Shareholder, held by the Company may be performed by the issuance and distribution, to each Shareholder, of a certificate of entitlement issued by the Custodian and representing the assets and fractions herein.

16.3. Amalgamation or Transfer of Class, Category and/or Sub-Fund

Under the same circumstances as provided in the paragraph above in relation to the compulsory redemption of Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds, the Board of Directors may decide to amalgamate a Class, Category and/or Sub-Fund into another Class, Category and/or Sub-Fund. Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund. Such publication will be made at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Class, Category and/or Sub-Fund becomes effective.

The Board of Directors may also decide to amalgamate the assets of any Class, Category and/or Sub-Fund to those of another UCI submitted to Luxembourg Law or to another sub-fund within such other UCI (such other UCI or sub-fund within such other UCI being the "New Fund") (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). The question to amalgamate the assets of any Class, Category and/or Sub-Fund to those of a New Fund shall be referred, by the Board of Directors, to the general meeting of Shareholders of the concerned Class, Category and/or Sub-Fund. Such general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the share represented at the meeting. Furthermore, such decision will be announced by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors (and, in addition, the notice will contain information in relation to the New Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, Shareholders having not requested the redemption of their Shares will be bound by the decision of the general meeting.

16.4. Division of a Class, Category and/or Sub-Fund

The Board of Directors may decide that any Class, Category or Sub-Fund may be split into several Sub-Funds, Classes and/or Categories of Shares with the same or different characteristics by a corresponding split of the portfolio of the Sub-Fund, Class and/or Category to be split. The Board of Directors may not decide a split of Sub-Funds, Classes and/or Categories if the rights of any Shareholder(s) of any of the resulting Sub-Fund, Class and/or Category are changed in any way unless the Shareholder(s) concerned has (have) received adequate prior notice with the option to redeem its (their) Shares, without charge, prior to the date the split becomes effective.

Solely under exceptional circumstances, in the event that for any reason whatsoever, the assets of a Class, Category or Sub-Fund becomes, outside the control of the Board of Directors or the Investment Manager, illiquid or hard to value, the Board of Directors may decide to divide or split-up a Class, Category and/or Sub-Fund into another Class, Category and/or Sub-Fund (herein referred as to "Side Pocket").

A Side Pocket is a Class or Category of Shares created in a Sub-Fund or a Sub-Fund created in the Company to isolate investments that are illiquid or hard to value. This technique will be used in the following context:

- To protect the redeeming investors from being paid an amount in respect of the illiquid or hard to value investments that may be less than their ultimate realisation value;
- To protect the remaining investors against the disposal of part or all of the most liquid assets in order to satisfy redemption orders;
- To protect new investors by ensuring that they are not exposed to the Side Pocket at the time they join the Company;
- To avoid Net Asset Value suspensions affecting all the investors in the Company.

The use of Side Pockets is authorized under the following conditions:

- The creation of Side Pockets can only be used in order to protect investors;
- The activation of Side Pockets can only be made in exceptional circumstances when investments become illiquid or hard to value;
- Side pockets may only exist on a temporary basis and are not subject to any subscription fee, redemption fee, conversion fee, Investment Manager(s) fee, Investment Advisor(s) fee, performance fee, trailing or distribution fee and to any other fee normally applicable in the context of management of the assets or distribution or otherwise marketing of standard Classes, Categories or Sub-Funds;
- The investments comprising the Side Pocket shall not represent an amount of the assets of the Company as more fully described in the Offering Document.

Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the Board of Directors and, in addition, the information will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund and the illiquid assets contributed into it.

Art. 17. Conflict of Interest. Potential investors should be aware that there may be situations in which each and any of the Directors, the Investment Manager(s) or any Investment Advisor could encounter a conflict of interest in connection with the Company. In particular, potential investors should be aware of the following:

Certain Directors, Investment Managers, Investment Advisors and/or Intermediaries of the Company may control, directly or indirectly, entities in which they may have a financial or managerial interest (an "Affiliated Company"). Such Affiliated Company may be entitled to receive a portion, or all, of the brokerage commissions, transaction charges, advisory fees or investment management fees paid by the Company during the course of its day-to-day business. Such Affiliated Company may be in conflict of interest with, respectively, the Director, Investment Managers, Investment Advisors and/or Intermediaries duty to act for the benefit of the Shareholders in limiting expenses of the Company, and their interest in receiving such fees and/or commissions.

The Investment Manager(s) or any Investment Advisors may advise or make, as the case may be, investments for other clients without making the same available to the Company where, in regard to its obligations under the contractual agreement, the Investment Manager(s) or any Investment Advisors consider that it is acting in the best interests of the Company, so far as reasonably practicable having regard to its obligations to other clients.

The Investment Manager(s) or any Investment Advisors, any of their directors, officers, employees, agents and affiliates and the Directors of the Company and any person or company with whom they are affiliated or by whom they are employed (each an Interested Party) may be involved in other financial, investment or other professional activities including in connection with the underlying funds which may cause conflicts of interest with the Company. Furthermore, Interested Parties may provide services similar to those provided to the Company to other entities and will not be liable to account for any profit earned from any such services; also an Interested Party may acquire investments in which the Company may invest on behalf of clients. Furthermore, when the Investment Manager(s) or any Investment Advisors allocate or propose to allocate an investment into a fund which is also managed by it, it may collect a management charge on such investments in addition to its fees set out in the Offering Document.

The Company may acquire securities from or dispose of securities to any Interested Party or any investment fund or account advised or managed by any such person. An Interested Party may provide professional services to the Company or hold shares and buy, hold and deal in any investments for their own accounts notwithstanding that similar investment may be held by the Company. An Interested Party may contract or enter into any financial or other transaction with any Shareholder or with any entity any of whose securities are held by or for the account of the Company, or is interested in any such contract or transaction. Furthermore, any Interested Party may receive commissions to which it or he is contractually entitled in relation to any sale or purchase of any investments of the Company effected by it for the account of the Company, provided that each case the terms are no less beneficial to the Company than a transaction involving a disinterested party and any commission is in line with market practice.

Art. 18. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members. The members of the Board of Directors shall not necessarily be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the General Meeting of shareholders for a period up to six years. They shall be eligible for re-election.

If a legal entity is appointed director, it must appoint an individual through whom it shall exercise its director's duties. In this respect, a third party shall have no right to demand the justification of powers; the mere qualification of representative or of delegate of the legal entity being sufficient.

The term of office of outgoing directors not re-elected shall end immediately after the General Meeting which has replaced them.

Any director may be removed from office with or without giving a reason or be replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting of shareholders.

Any candidate for the function of Director who is not mentioned in the agenda of the General Meeting of shareholders must be elected by 2/3 of the votes of the shareholders present or represented.

Potential directors mentioned in the agenda of the Annual General Meeting must be elected by the majority of the votes of the shareholders present or represented.

In the event a seat on the Board falls vacant because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors appointed by the General Meeting may appoint, by a majority vote, a Director to temporarily fill such vacancy until the next General Meeting of shareholders, which shall ratify such appointment.

Art. 19. Chairmanship and Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose a Chairman from among its members and may also choose one or more vice-chairmen from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a director. Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman or any two directors, and held at the place, date and time indicated in the notice of meeting. Any director may take part in any

meeting by appointing another director as his proxy, in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar written means of communication. Any director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the Board of Directors shall be chaired by its chairman, or failing that, the oldest vice-chairman if any, or failing that, the managing director if any, or failing that, the oldest director attending the meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented. Resolutions shall be adopted by a majority vote of the directors present or represented. In the event that, at any meeting of the Board of Directors, the number of votes for and against a resolution is equal, the person chairing the Board of Directors' meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications whereby all persons participating in a meeting can hear each other. Participation in a meeting by such means shall be equivalent to a physical presence at such meeting.

Notwithstanding the foregoing clauses, directors may also vote by means of a circular document. The resolution shall be approved by the directors by each of them signing either a single document or multiple copies of the same document. Such resolutions shall have the same validity and force as if they had been voted during a Board meeting, duly convened and held, and can be proven by letter, fax, telegram or any similar means.

The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or by the person who chaired such meeting in his absence.

Copies or extracts of such minutes needed as evidence in court or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the secretary, or by two directors or by any person authorised by the Board of Directors.

Art. 20. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors has the most extensive powers to perform all acts of administration and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association for the General Meeting of shareholders shall fall within the remit of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the investment policy.

Subject to its overall responsibility, control, and supervision, the Board of Directors may appoint one or more Investment Managers/Investment Advisors to provide day-to-day investment decision, respectively recommendations.

Investment Manager(s) shall make the investment decisions for each Sub-Fund and place purchase and sale orders for the Sub-Fund's transactions.

Investment Advisor(s) shall advise the Company, respectively the Investment Manager(s), of the Company on a day-to-day basis. Based on this advice, the Company, respectively the Investment Manager(s), will manage the Company's portfolios. The Company, respectively the Investment Manager, shall not be bound to act, purchase or sell securities, by any advice or recommendation given by any Investment Advisor.

Any such appointment may be revoked by the Board of Directors at any time.

Art. 21. Signatory Powers. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors, Officers or of any other persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class or Category of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The Annual General Meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on the last Thursday of June each year, or if such day is not a day on which banks are open for business in Luxembourg, on the following day on which banks are open for business in Luxembourg. Notice to Shareholders will be given in accordance with Luxembourg law. The notice will specify the place and time of the meeting, the conditions of admission, the agenda, the quorum and the voting requirements.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the Board of Directors of the Company, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders and, only if necessary, in one or more newspapers of wide circulation and/or in the Mémorial.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

All shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each share of whatever Class or Category is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not to be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 23. Auditor. In accordance with the Law of 2007, the books and the preparation of all declarations required by Luxembourg law shall be supervised by an independent auditor ("Réviseur d'Entreprises agréé") who shall be appointed by the General Meeting and who shall be remunerated by the Company.

The incumbent independent auditor may be dismissed at any time by the General Meeting.

Art. 24. Custody of the assets of the Company. To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5th April 1993 on the supervision of the financial sector, as amended (the "Custodian"). The Custodian shall have the powers and responsibilities provided for by the Law of 2007.

If the Custodian wishes to resign, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The Board of Directors may terminate the custody agreement but may not remove the Custodian from office unless a replacement has been found.

Art. 25. Central Administration of the Company. To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a central administration agreement with a Central Administration Agent regulated under Luxembourg law.

If the Central Administration Agent wishes to resign, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The Board of Directors may terminate the central administration agreement but may not remove the Central Administration Agent from office unless a replacement has been found.

Art. 26. Applicable law, Jurisdiction, Language. The Articles of Incorporation are pursuant the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Luxembourg District Court is the place of performance for all legal disputes between the Shareholders and the Company. Luxembourg law applies.

Statements made in these Articles of Incorporation are based on the laws and practice in force at the date of these Articles of Incorporation in the Grand Duchy of Luxembourg, and are subject to changes in those laws and practice.

English shall be the governing language of these Articles of Incorporation.

Art. 27. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of Luxembourg and the Law of 1915 on Commercial Companies as amended.

Transitory provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 31st December 2012.

2. The annual General Meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in these Articles of Incorporation in 2013.

Subscription and Payment

The thirty one hundred (310) share capital has been subscribed by the initiator and sole shareholder Crescendo Advisors International Limited, prequalified.

All the shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of thirty one thousand euro (31,000.-EUR) is as of now at the free disposal of the Company, as was certified to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Corporation as a result of its organization are estimated at approximately 1,580.-EUR.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, duly represented, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1) The following have been elected as Directors:

- Mr. Jacques DIWAN, Founding Partner of Crescendo Capital S.A. (Geneva), born on 28 October 1961 in Milan (Italy), residing professionally at 5, Place du Molard, 1204 Geneva (Switzerland),

- Mr. Douglas KALEN, Founding Partner of Crescendo Capital S.A. (Geneva), born on 26 July 1976 in Caracas (Venezuela), residing professionally at 5, Place du Molard, 1204 Geneva (Switzerland),

- Mr. Laurent PICHONNIER, Managing Partner of Global Finance Consult (Luxembourg), born on 4th January 1972 in Bordeaux (France), residing professionally at 53, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2) Has been appointed as independent auditor:

- PriceWaterhouseCoopers, with registered office at 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65 477.

3) The director's and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2018.

4) The registered office of the Corporation is fixed at 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at request of the above-named persons, this deed is written in English followed by a French translation; in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the said persons, all of whom are known to the notary by the surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing before the Notary signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Crescendo Advisors International Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Bordeaux Court Les Echelons, PO Box466, St Peter Port, GY1 6AW, Guernsey,

ici dûment représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 mai 2012 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme sous forme de "Société d'Investissement à Capital Variable Fonds d'Investissement Spécialisé" qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les actionnaires actuels et toutes les personnes qui pourraient détenir des actions par la suite, une Société Luxembourgeoise (la "Société") ayant la forme d'une société anonyme soumise à la Loi du 10 Août 1915, comme amendée, relative aux sociétés commerciales (la "Loi du 1915") et à la loi du 13 février relative aux Fonds d'Investissement Spécialisés (la "Loi de 2007")

La Société existera sous la dénomination de Private Market Opportunities Fund SICAV SIF S.A..

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre économique, social, politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds réunis dans des valeurs mobilières de tous types et tous autres avoirs autorisés, conformément à la Loi de 2007, de manière à répartir les risques d'investissement et à fournir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de ses avoirs.

Art. 5. Objectifs et Politiques d'Investissement. L'objet de la Société est de donner aux investisseurs une opportunité d'investissement dans un fonds d'investissement géré de manière professionnelle, afin d'obtenir une rentabilité optimale du capital investi.

La Société est strictement destinée aux Investisseurs Avertis. Cette condition ne s'applique pas aux Administrateurs et à toutes les autres personnes impliquées dans la gestion de la Société.

La Société cherchera à atteindre ses objectifs, conformément aux politiques et directives d'investissement établies par le Conseil d'Administration Société. A cet effet, la Société propose une gamme de Compartiments, tels que décrits dans le Document d'Emission, qui permet aux investisseurs de faire leur propre allocation stratégique.

Les objectifs et critères spécifiques pour gérer les avoirs des différents Compartiments peuvent être considérés comme suivant plusieurs stratégies, telles que des stratégies d'investissement alternatif, l'investissement dans le capital-risque, l'investissement dans des contrats à terme (contrats à terme sur matières premières et ou contrats à terme d'instruments financiers) et/ou dans des options ou l'investissement immobilier et toutes les autres stratégies autorisées, tel qu'établi, au fil du temps, dans chaque Annexe correspondante du Document d'Emission dédiée à chacun de ces objectifs et critères spécifiques.

Néanmoins, il n'existe aucune garantie que les objectifs d'investissement soient fructueux ou que les objectifs d'investissement de la Société soient atteints.

Les politiques d'investissement spécifiques et les règles de répartition des risques applicables à chaque Compartiment en particulier doivent être déterminées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans le Document d'Emission.

Art. 6. Capital Social, Compartiments, Classes et Catégories d'Actions. Le capital de la Société est représenté par des actions intégralement libérées et est fixé, au moment de la constitution à trente et un mille euros (31.000,-EUR). Le capital de la Société doit être à tout moment égal à la Valeur Nette d'Inventaire totale de la Société.

Le capital minimum de la Société sera au moins égal à un équivalent de un million deux cent cinquante mille euros (1,250,000,-EUR) endéans une période de douze (12) mois après l'autorisation de la Société par les autorités financières luxembourgeoise.

Pour chaque Compartiment, un portefeuille d'investissements et d'avoirs distincts seront maintenus. Les différents portefeuilles seront investis séparément, conformément à leurs caractéristiques spécifiques, telles que décrites dans le Document d'Emission de la Société.

La Société est une seule et unique entité, néanmoins, les droits des investisseurs et des créanciers concernant un Compartiment ou résultant de la constitution, de la gestion ou de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux avoirs de ce Compartiment, et les avoirs du Compartiment seront exclusivement attachés aux droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et pour ceux des créanciers, dont la plainte survient en relation avec la constitution, de la gestion ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les Actionnaires de la Société, chaque Compartiment est considéré comme une entité distincte. Les avoirs, engagements, frais et dépenses qui ne peuvent être attribués à un Compartiment en particulier seront imputés aux différents Compartiments, au pro rata de leurs avoirs nets respectifs, si nécessaire en fonction des montants en question. Néanmoins, les instruments utilisés pour couvrir l'exposition des investissements et attribuables uniquement à une quelconque Classe ou Catégorie d'Actions en particulier peut être imputée uniquement à la Classe ou Catégorie d'Actions correspondante.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, créer des Compartiments supplémentaires. Dans ce cas, le Document d'Emission sera modifié en conséquence.

De plus, eu égard à chaque Compartiment, le Conseil d'Administration de la Société peut décider d'émettre une ou plusieurs classes d'Actions (les "Classes"), et dans chaque Classe, une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions (les "Catégories"), soumises à des caractéristiques spécifiques, telles qu'une structure particulière de commission de vente et de rachat, une structure particulière de frais de gestion ou de conseil, une politique de distribution différente, des services apportés aux Actionnaires ou autres frais, différents types d'investisseurs ciblés, différentes devises et/ou toutes les autres caractéristiques telles qu'elles seront déterminées par le Conseil d'Administration de la Société au fil du temps.

La devise dans laquelle les Classes ou Catégories d'Actions sont libellées peut différer de la Devise de Référence du Compartiment concerné. Le Compartiment peut, au frais de la Classe ou Catégorie d'Actions concernée, utiliser des instruments tels que des contrats monétaires à terme pour couvrir l'exposition des investissements libellés dans des devises autres que la devise dans laquelle la Classe ou la Catégorie d'Actions est libellée.

Art. 7. Actions. La Société et ses Compartiments, Classes ou Catégories d'Actions peuvent être uniquement des Investisseurs Avertis, tels que des investisseurs institutionnels, des investisseurs professionnels et tout autre investisseur qui réunit les critères suivants:

- a) il a déclaré par écrit qu'il adhère au statut d'Investisseur Averti, et
- b) (i) il investit un minimum de cent vingt cinq mille euros (125.000, EUR) dans un fonds d'investissement spécialisé, ou

(ii) il bénéficie d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement effectué dans un fonds d'investissement spécialisé.

Les critères mentionnés ci-dessus ne s'appliquent pas aux Administrateurs et à toutes les autres personnes impliquées dans la gestion de la Société.

7.1 Forme, Propriété et Transfert d'Actions

La Société émettra des actions ordinaires («Actions») sous forme nominative uniquement. Des fractions d'Actions nominatives seront émises, qu'elles résultent de souscription ou de conversion d'Actions.

Les Actions nominatives peuvent être émises en fraction d'Actions jusqu'à un millième d'Action. Les fractions d'Actions ne donnent pas droit à un droit de vote, mais autorisent à la participation aux dividendes ainsi qu'au processus de liquidation.

Toutes les Actions nominatives de la Société émises doivent être inscrites au registre des Actionnaires, qui peut être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et ce registre mentionnera le nom de chaque détenteur d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile élu, tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque fraction d'Actions.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve la propriété de ces Actions nominatives.

Les Actionnaires habilités à obtenir des Actions nominatives doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actionnaires.

Pour ces Actions, «Carried Interest» désigne la distribution spéciale payée à certains actionnaires comme décrits plus en détail dans les annexes du Document d'Emission.

Les Actionnaires souhaitant transférer une partie ou l'ensemble de leurs Actions enregistrées à leur nom devront soumettre à l'Agent de Registre et de Transfert un formulaire de transfert d'Action ou tout autre document adéquat signé par le cédant et le cessionnaire. Aucun droit de timbre sur transfert n'est appliqué au Luxembourg. Le conseil d'administration peut refuser l'inscription de tout transfert d'actions si cela a pour conséquence d'attribuer la propriété des Actions à des investisseurs non avertis.

Le Conseil d'Administration n'émettra pas ou ne donnera pas suite à tout transfert d'Actions de la Société pour tout investisseur qui ne peut être considéré comme un Investisseur Averti. Le Conseil d'Administration peut, à sa convenance, reporter l'acceptation de toute souscription jusqu'à la date à laquelle il aura reçu suffisamment de preuves du statut d'Investisseur Averti de l'investisseur. S'il s'avère, à tout moment, qu'un Actionnaire d'une Classe ou Catégorie n'est pas un Investisseur Averti, le Conseil d'Administration rachètera les Actions concernées.

Le Conseil d'Administration refusera l'émission d'Actions ou le transfert d'Actions, s'il n'y a pas suffisamment de preuves que la personne ou la société à qui les Actions sont vendues ou transférées est un Investisseur Averti. En considérant le statut d'un souscripteur ou d'un cessionnaire en tant qu'Investisseur Averti, le Conseil d'Administration tiendra compte des directives et recommandations (le cas échéant) des autorités de surveillance compétentes.

Les Investisseurs Avertis souscrivant en leur propre nom, mais pour le compte d'un tiers, doivent certifier au Conseil d'Administration que cette souscription est faite pour le compte d'un Investisseur Averti, tel que stipulé plus haut et le Conseil d'Administration peut demander la preuve que le bénéficiaire économique des Actions est un Investisseur Averti.

7.2 Restrictions à la propriété des Actions

Le conseil d'administration pourra restreindre ou empêcher, à sa seule discrétion, la possession des actions ordinaires du Fonds par toute personne. Le Conseil d'Administration peut restreindre ou entraver la détention d'Actions du Fonds par toute personne physique ou morale, si, de l'avis du Fonds, une telle détention entraîne une violation de la législation du Grand-Duché ou étrangère, plus particulièrement une violation de la Loi de 2007 ou s'il peut en résulter que le Fonds soit impossible dans un autre pays que le Grand-Duché ou si elle peut de toute autre manière être préjudiciable au Fonds.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration peut:

- Refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété des Actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions dans le Fonds;

- Procéder au rachat forcé de toutes les Actions s'il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir ces Actions dans le Fonds, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'Actions du Fonds, ou procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions, s'il apparaît au Fonds qu'une ou plusieurs personnes est ou sont les propriétaires d'une partie des Actions du Fonds d'une manière préjudiciable au Fonds. La procédure applicable est longuement développée dans le Document d'Emission.

- Refuser le droit de vote, durant toute assemblée générale des Actionnaires, à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions du Fonds.

Art. 8. Emission et Rachat d'Actions.

8.1 Emission d'Actions

Le Conseil d'Administration peut émettre des Actions de toute Classe ou de Catégorie au sein de chaque Compartiment.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions seront émises dans tout Compartiment.

Les Actions seront émises le jour ouvrable concerné (le "Jour Ouvrable"), qui aura été déterminé par le Conseil d'Administration comme étant un jour d'évaluation pour le Compartiment en question (le "Jour d'Evaluation"), tel que stipulé dans le Document d'Emission.

Les demandes de souscription d'Actions peuvent être faites lors de tout Jour Ouvrable. Les investisseurs, dont les demandes sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicables, telle que décrite plus amplement dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment, seront considérées comme des Actions attribuées à un prix correspondant à la Valeur Nette d'Inventaire par Action au Jour d'Evaluation concerné, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables à compter de et y compris la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions souscrites est disponible (le "Jour de Publication"). Plus précisément, aucune instruction antérieure ou postérieure ne sera prise en compte et de telles instructions reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres indiquée pour tout Jour d'Evaluation seront traitées le Jour d'Evaluation applicable sans en référer au requérant. Si les instructions sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après l'heure limite d'acceptation des ordres applicable au Jour d'Evaluation, les souscriptions seront traitées le Jour d'Evaluation suivant. Sauf mention contraire dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment, des frais de souscription seront facturés à la souscription des Actions en faveur du gestionnaire et/ou des intermédiaires impliqués dans l'offre d'Actions.

De plus, il peut être demandé aux Actionnaires potentiels de s'engager à souscrire à une Classe ou Catégorie d'Actions à une ou plusieurs dates ou périodes déterminées par le Conseil d'Administration (chacune définie par "Clôture") et qui sont indiquées et plus amplement décrites dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment ou tout contrat de souscription conclu entre le Conseil d'Administration et chaque Actionnaire (le "Contrat de Souscription") déterminant le montant global que chaque Actionnaire s'engage à investir dans la Société (l'"Engagement de l'Actionnaire").

Les paiements des souscriptions d'Actions seront faits en totalité à la Clôture ou à toute autre date, dès réception d'une information écrite émanant de le Conseil d'Administration (l'"Avis d'Appel de Fonds"), tel que déterminé par le Conseil d'Administration et tel que mentionné et plus amplement décrit dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment ou le Contrat de Souscription. Le Conseil d'Administration déterminera les modalités de paiement relatives à ces souscriptions.

En cas de défaut de paiements des engagements de souscriptions d'Actions, qui doivent être effectués dans leur totalité sur base de tout Avis d'Appel de Fonds, l'Actionnaire sera automatiquement sujet à la procédure de "Restrictions à la Propriété", tel que décrit plus amplement dans le Document d'Emission.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition de souscription, telle que des engagements minimaux aux Clôtures, des engagements supplémentaires, des intérêts compensatoires ou des restrictions à la propriété.

Les instructions de souscription d'Actions peuvent être transmises par facsimile, télécopie ou courrier. Les demandes de souscription doivent contenir les informations mentionnées dans le Document d'Emission (le cas échéant) et une confirmation écrite que le requérant détient le statut d'Investisseur Averti (excepté pour les investisseurs institutionnels ou professionnels). Tous les documents nécessaires pour compléter la souscription doivent être annexés à cette demande. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète.

Tout nouveau souscripteur peut se voir obligé de souscrire un montant minimum, tel que plus amplement décrit dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment. Ce minimum peut être atteint en combinant des investissements dans différents Compartiments. Néanmoins, la Société peut autoriser ponctuellement un nouveau souscripteur à soumettre une demande pour des Actions s'élevant à une somme inférieure à l'investissement initial minimum ou à l'équivalent dans la Devise de Référence du Compartiment concerné.

Des confirmations seront transmises par voie postale ou télécopie aux souscripteurs ou à leurs banques par la Société, conformément aux dispositions du Document d'Emission, aux risques de l'Actionnaire.

Les paiements pour les souscriptions d'Actions devront être effectués avant ou au plus tard le Jour d'Evaluation; et pour les Engagement de l'Actionnaire à la réception de l'avis publiée par le Conseil d'Administration (l'"Avis d'Appel de Fonds"), ce dernier offrant généralement pas moins de 10 Jours Ouvrables d'avis préalable aux investisseurs concernés, ou selon les modalités déterminées par le Conseil d'Administration, comme indiqué et plus amplement décrites pour chaque Compartiments dans le Document d'Emission ou dans le Contrat de Souscription. En cas de non-paiement des Engagement de l'Actionnaire, devant être effectué en totalité suite à un Avis d'Appel de Fonds, l'actionnaire deviendra automatiquement sujet la procédure de "Restrictions à la Propriété", tel que décrit plus amplement dans le Document d'Emission.

Les Actions ne seront allouées qu'à réception de la notification par le Dépositaire qu'un message SWIFT a été reçu, à condition que le transfert de fonds ait été fait dans le plus strict respect des instructions figurant sur le formulaire de transfert de fonds électronique. Au cas où la demande a été faite dans une autre devise que la Devise de Référence de la Classe ou Catégorie au sein du(des) Compartiment(s) concerné(s), l'Agent de Registre et de Transfert exécutera les opérations de change nécessaires. Les Investisseurs doivent être conscients que les frais d'exécution de ces opérations de change, le montant des devises en question et le moment de la journée auquel cette opération de change a été effectuée, seront entièrement à la charge dudit investisseur et affecteront le taux de change. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques frais ou pertes résultant des fluctuations déficitaires de devise.

Le paiement doit être effectué dans la Devise de Référence du Compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la devise de la Classe ou Catégorie concernée, telle qu'indiquée dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Com-

partiment concerné, sous la forme d'un virement bancaire électronique net de tous frais bancaires (sauf si les pratiques bancaires locales n'autorisent pas de virements bancaires électronique) à l'ordre du Dépositaire à la date où la Valeur Nette d'Inventaire des Actions allouées est disponible.

La Société peut également décider d'émettre des Actions contre un apport en nature d'actifs évaluable de tout Actionnaire qui accepte, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, en particulier à l'obligation de délivrer un rapport sur l'apport en nature du réviseur d'entreprises agréé de la Société, ledit rapport devant être à disposition pour consultation, et à condition que ces valeurs mobilières soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné. Un tel rapport n'aura pas besoin d'être émis lorsque les actifs apportés en nature sont cotés sur un Marché Réglementé. Tout frais encouru en relation avec un apport en nature d'actifs évaluable seront à la charge de l'Actionnaire concerné.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment et à sa seule discrétion, interrompre, clore ou limiter provisoirement l'émission d'Actions pour un Compartiment défini. De plus, il existe des circonstances pour lesquelles les conversions et rachats peuvent être différés. A cet égard, des détails de celles-ci sont mentionnées à l'Article 13, point 13.2 "Calcul" ci-dessous.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment et à sa seule discrétion, suspendre temporairement, cesser définitivement ou limiter l'émission d'Actions à des personnes physiques ou morales résidant ou établies dans certains pays ou territoires. Le Conseil d'Administration peut décider à sa seule discrétion d'interdire à certaines personnes physiques ou morales d'acquérir des Actions. Le Conseil d'Administration peut aussi décider, à sa seule discrétion, d'interdire à certaines personnes physiques ou morales l'acquisition d'Actions si une telle mesure s'avérait nécessaire pour la protection de la Société, des Actionnaire de la Société ou d'un quelconque Compartiment.

De plus le Conseil d'Administration peut (i) refuser totalement ou partiellement à sa discrétion toute demande d'acquisition d'Actions ou (ii) racheter à tout moment les Actions détenues par les Actionnaires qui sont exclus des critères d'achat et de détention d'Actions, auquel cas, les fonds à verser lors de la souscription, ou le solde de ceux-ci, suivant le cas, seront normalement remboursés au requérant conformément aux dispositions du Document d'Emission, à condition que les fonds à verser lors de la souscription aient été acquittés.

8.2 Investissement et seuils de détention minimaux

Les montants minimaux des investissements initiaux et suivants, ainsi que de la détention sont fixés par le Conseil d'Administration et figurent dans les Document d'Emission de la Société.

8.3 Rachat d'Actions

Les Actionnaires ne peuvent demander le rachat de leurs Actions que dans les conditions stipulées pour chaque Compartiment dans le Document d'Emission. Dans les cas où les rachats sont interdits jusqu'à une date définie ou à la liquidation du Compartiment (ci-après «Période de Fermeture aux Rachats»), le Conseil d'Administration peut décider à n'importe quel moment, au cours d'une telle période de fermeture, d'accepter néanmoins les demandes de rachat sous certaines conditions et ce, sans aucune obligation et à son entière discrétion. Un tel rachat peut être considéré comme distribution dans le cadre de la détermination des droits des actionnaires à participer à une telle distribution, notamment lorsque des règles de «preferred returned» et «carried interest» trouvent à s'appliquer. Dans ces cas, les conditions particulières pour procéder aux rachats s'appliqueront à tous les actionnaires au sein de la même Classe ou Catégorie d'Actions concernée.

Le prix de rachat peut, suivant la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable à la date de rachat, être supérieur ou inférieur au prix payé au moment de la souscription.

Seulement dans les cas où les rachats sont spécifiquement acceptés par le Conseil d'Administration, Les Actions des Investisseurs, dont les demandes de rachat sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicable, comme déterminé par le Conseil d'Administration, seront rachetées à un prix correspondant à la Valeur Nette d'Inventaire par Action au Jour d'Evaluation concernée, au plus tard dix (10) Jours Ouvrables à compter de et y compris la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions souscrites est disponible (le "Jour de Publication"). Plus précisément, aucune instruction antidatée ou postdatée ne sera prise en compte et de telles instructions reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres indiquée pour tout Jour d'Evaluation seront traitées le Jour d'Evaluation applicable sans en référer au requérant. Si les instructions sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après l'heure limite d'acceptation des ordres applicable au Jour d'Evaluation, les demandes de rachats seront considérés comme non-valables. Sauf mention contraire dans chaque annexe relative aux Compartiments concerné, des frais de rachat seront facturés au rachat des Actions en faveur du Gestionnaire et/ou des intermédiaires impliqués dans l'offre d'Actions.

De plus, un montant équivalent à toute obligation et charge affectée à la Classe ou Catégorie d'Actions, qui découlera de la mise à disposition des investissements de la Société à la date de rachat, dans le but de provisionner un tel rachat, peut être déduit. Un tel rachat peut être considéré comme une distribution dans le contexte de la détermination des droits des détenteurs conformément à la politique de distribution, tel que plus spécifiquement décrite dans le Document d'Emission.

Les instructions de rachat d'Actions peuvent être transmises par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de rachat doivent contenir les informations suivantes (le cas échéant): l'identité, l'adresse et le numéro d'enregistrement de l'Actionnaire demandant le rachat, le Compartiment concerné, la Classe ou Catégorie concernée, le nombre d'Action ou le

montant en devise qui sera racheté, le nom sous lequel ces Actions sont enregistrées et les détails de paiement complets, y compris le nom du bénéficiaire, la banque et le numéro de compte. Tous les documents nécessaires pour compléter le rachat doivent être annexés à cette demande. Les demandes de rachat doivent être accompagnées par un document prouvant l'autorité d'agir au nom d'un Actionnaire en particulier ou par une procuration que la Société considère comme étant en bonne et due forme. Tous les documents nécessaires pour compléter le rachat doivent être joints à cette demande pour être considérés comme valables à un Jour d'Évaluation en particulier. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète. Les demandes de rachat établies conformément avec la procédure ci-dessus sont considérées comme irrévocables, sauf si un Actionnaire révoquait cette demande dans le cas où elle ne pourrait être honorée pour une des raisons stipulées dans ce Document d'Émission.

Si, en raison d'une demande de rachat, un Actionnaire détenait moins que le montant minimum de détention, décrit pour chaque Compartiment dans le Document d'Émission, Le Conseil d'Administration peut décider d'effectuer un rachat forcé de la totalité du montant des Actions pour le compte de cet Actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut décider, à son entière discrétion, de procéder à des rachats forcés d'Actions auprès de toutes personnes, et notamment en cas de non-paiement des Engagements de l'Actionnaire, Les modalités des rachats forcés sont décrites dans le Document d'Émission.

Le paiement du prix de rachat sera effectué par le Dépositaire ou ses agents comme décrite dans le Document d'Émission.

Le paiement de ces Actions doit être effectué dans la Devise de Référence du Compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la devise de la Classe ou Catégorie concernée, telle qu'indiquée dans l'Annexe du Document d'Émission de chaque Compartiment concerné ou dans toute devise librement convertible spécifiée par l'Actionnaire. Dans ce dernier cas, tout frais de conversion sera à la charge de l'Actionnaire concerné.

A l'exception des Périodes de Fermetures aux Rachats, la Société doit s'assurer qu'un niveau de liquidités adéquat est maintenu dans chaque Compartiment, Classe ou Catégorie d'Actions, de sorte que, dans des circonstances normales, le rachat d'Actions d'un Compartiment, d'une Classe ou Catégorie d'Actions puisse être fait au Jour d'Évaluation. Néanmoins, si à un quelconque Jour d'Évaluation les demandes de rachat s'élèvent à plus de 10% des Actions émises dans une Classe, Catégorie ou un Compartiment spécifique, la Société pourra décider qu'une partie ou la totalité de ces demandes de rachat soient reportées à une période que la Société déterminera dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Les demandes de rachat à ce Jour d'Évaluation seront réduites au pro rata et les Actions, qui ne sont pas rachetées en raison de cette limite, seront traitées comme si une demande de rachat avait été faite pour chaque Jour d'Évaluation ultérieur, si un niveau approprié de liquidité a pu être obtenu et jusqu'à ce que toutes les Actions auxquelles la demande originale se rapportait aient été rachetées. Les demandes de rachat qui ont été reportées d'un Jour d'Évaluation antérieur seront soumises (toujours sous condition de limites de 10% ci-dessus et si un niveau approprié de liquidité a pu être obtenu) et traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

La Société peut décider d'effectuer, en totalité ou en partie, un paiement en nature d'actifs du Compartiment au lieu de régler aux Actionnaires le montant de rachat en liquide. Le paiement en nature total ou partiel du montant de rachat peut seulement être effectué (i) avec l'accord de l'Actionnaire concerné, lequel accord pourra figurer sur le formulaire de demande de l'Actionnaire ou sur tout autre document et (ii) en prenant en compte le traitement juste et égal des intérêts de tous les Actionnaires. De plus, les paiements en nature du montant de rachat seront uniquement effectués à condition que les Actionnaires qui reçoivent les paiements en nature soient légalement autorisés à recevoir et disposer du montant de rachat pour les Actions rachetées du Compartiment concerné. Dans le cas d'un paiement en nature, les frais de tous les éventuels transferts d'actifs à l'Actionnaire qui revend ses Actions seront à la charge de cet Actionnaire. Dans la mesure où la Société effectue des paiements en nature en totalité ou en partie, la Société déploiera des efforts raisonnables, en accord avec la loi applicable ainsi que les conditions applicables aux actifs en nature évaluables devant être distribués, pour distribuer ces actifs en nature à chaque Actionnaire qui revend ses Actions, au pro rata et sur base des Actions de cet Actionnaire au sein du Compartiment concerné.

Art. 9. Conversion et Transfert d'Actions. Les Actionnaires peuvent uniquement être autorisés, aux conditions stipulées dans l'Annexe au Document d'Émission relative à chaque Compartiment, à convertir toutes ou partie de leurs Actions dans une Classe ou Catégorie particulière en Actions d'une ou plusieurs autre(s) Classe(s) ou Catégorie(s) d'Actions (dans les limites de leur disponibilité) dans le même Compartiment ou, selon le cas, toutes ou partie de leurs Actions en Actions de Classe(s) ou Catégorie(s) d'Actions identique(s) ou différente(s) (dans les limites de leur disponibilité) dans un autre Compartiment.

Néanmoins, afin d'éviter la souscription d'Investisseurs non-Avertis dans une Classe, les Actionnaires doivent savoir qu'ils ne peuvent convertir des Actions d'une Classe dans un Compartiment en Actions d'une autre Classe dans un Compartiment identique ou différent sans l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Si c'est autorisé, les instructions de conversion / transfert d'Actions peuvent être transmises par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de conversion / transfert doivent contenir les informations mentionnées dans le Document d'Émission (le cas échéant). Tous les documents nécessaires pour compléter le transfert doivent être annexés à cette demande pour être considérés comme valables à un Jour d'Évaluation en particulier. Le Dépositaire, l'Agent de Registre

et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète.

Les actionnaires souhaitant transférer tout ou partie de leurs Actions enregistrées à leur nom (y compris le transfert des droits et des engagements d'un actionnaire à l'autre) doivent soumettre à l'Agent de Registre des formulaires de transfert d'actions ou toute autre documentation appropriée, signé par le cédant et le cessionnaire. Le transfert d'actions peut seulement être effectué si le cessionnaire se qualifie comme investisseur avertis et accepte d'assurer des responsabilités du cédant envers les fonds (y compris les Engagements de l'Actionnaire).

Toutefois, le conseil d'administration peut refuser, à son entière discrétion, d'inscrire tout transfert d'Actions.

Une demande de conversion peut être refusée, si cette conversion résultait à une détention par l'investisseur d'une part globale résiduelle, soit dans une Classe soit dans une Catégorie d'Actions, inférieure au montant minimum de détention stipulé pour chaque Classe ou Catégorie d'Actions dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment.

Une conversion d'Actions d'une Classe ou Catégorie particulière d'un Compartiment en Actions d'une autre Classe ou Catégorie du même Compartiment et/ou en Actions d'une Classe ou Catégorie identique ou différente dans un autre Compartiment sera effectuée comme une vente d'Actions et un achat simultané d'Actions de la Classe ou Catégorie et/ou du Compartiment acquis. Un Actionnaire qui effectue une conversion peut, dans ce cas, réaliser un gain ou une perte imposable en relation avec ladite conversion eu égard aux lois régissant le pays de nationalité, de résidence ou de domicile de l'Actionnaire.

Toutes les conditions générales concernant le rachat d'Actions sont également applicables à la conversion d'Actions.

Les Actions des Investisseurs, dont les demandes de conversion sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicable, telle que déterminée par le Conseil d'Administration, seront converties sur base de la Valeur Nette d'Inventaire respective des Actions concernées au Jour d'Evaluation applicable, compte tenu du taux de change réel du jour en question. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées à un Jour d'Evaluation particulier sera disponible au Jour de Publication.

Si le Jour d'Evaluation de la Classe ou Catégorie d'Actions ou du Compartiment pris en considération pour la conversion ne coïncide pas avec le Jour d'Evaluation de la Classe ou Catégorie d'Actions ou du Compartiment dans laquelle/lequel elles doivent être converties, l'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que le montant converti ne générera pas d'intérêts pendant la période séparant les deux Jours d'Evaluation.

Sauf mention contraire dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment, des frais de conversion seront facturés à la conversion des Actions.

Le taux d'attribution auquel toutes ou partie des Actions d'un Compartiment donné (le "Compartiment d'Origine") sont converties en Actions d'un autre Compartiment (le "Nouveau Compartiment"), ou toutes ou partie des Actions d'une Classe ou Catégorie d'Actions particulière (la "Classe ou Catégorie d'Origine") sont converties en une autre Classe ou Catégorie d'Actions dans un Compartiment identique ou différent (la "Nouvelle Classe ou Catégorie") est déterminé dans le Document d'Emission.

Après la conversion des Actions, l'Agent de Registre et de Transfert informera l'Actionnaire du nombre d'Actions du Nouveau Compartiment ou de la Nouvelle Classe ou Catégorie obtenu par conversion et le prix en résultant.

Si, en raison d'une demande de conversion, un Actionnaire détenait moins que le montant minimum de détention, décrit pour chaque Compartiment dans l'Annexe concernée du Document d'Emission, le Conseil d'Administration peut décider d'effectuer une conversion forcée de la totalité du montant des Actions, pour le compte de cet Actionnaire. Une demande de conversion peut être refusée, si cette conversion résultait en une détention par l'investisseur d'une part globale résiduelle, soit dans une Classe soit dans une Catégorie d'Actions, inférieure au montant minimum de détention stipulé pour chaque Classe ou Catégorie d'Actions dans l'Annexe au Document d'Emission concernant chaque Compartiment.

Si à un quelconque Jour d'Evaluation les demandes de conversion s'élèvent à plus de 10% des Actions émises dans une Classe, Catégorie ou un Compartiment spécifique, la Société pourra décider qu'une partie ou la totalité de ces demandes de conversion soient reportées à une période que la Société déterminera dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Les demandes de conversion à ce Jour d'Evaluation seront réduites au pro rata et les Actions, qui ne sont pas converties en raison de cette limite seront traitées comme si une demande de conversion avait été faite pour chaque Jour d'Evaluation ultérieur, si un niveau approprié de liquidité a pu être obtenu et jusqu'à ce que toutes les Actions auxquelles la demande originale se rapportait aient été converties. Les demandes de conversion qui ont été reportées d'un Jour d'Evaluation antérieur devront être soumises (toujours sous condition des limites ci-dessus) et traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Art. 10. Dépenses de la Société.

10.1 Généralités

La Société acquittera, sur les actifs du Compartiment concerné, toutes les dépenses dont elle est redevable, et notamment (liste non-exhaustive):

- Commissions dues, débours raisonnables et menues dépenses de la Société, de ses Administrateurs, du Dépositaire, de l'Agent d'Administration Centrale, de l'Agent de Registre et de Transfert, de l'Agent Domiciliaire, le cas échéant;

- Toutes les taxes qui pourront être dues sur les actifs et revenus du Compartiment (en particulier, la taxe d'abonnement et tous les droits de timbre payables);

- Frais bancaires usuels dus sur des transactions relatives à des valeurs détenues par le Compartiment;

- Dépenses afférentes aux services juridiques et de conseil supportées par la Société, le Dépositaire, l'Agent d'Administration Centrale, l'Agent de Registre et de Transfert, l'Agent Domiciliaire, lorsqu'ils agissent dans l'intérêt des Actionnaires;

- Le coût de toute assurance responsabilité civile ou fidelity bonds couvrant tous les coûts, dépenses ou pertes résultant d'une quelconque responsabilité de la Société, de son Administrateur et de toute personne ou société avec lesquels ils sont affiliée ou par lesquels ils sont employés et/ou d'autres agents de la Société, dans la violation d'une quelconque loi ou le manquement à se conformer à leurs obligations respectives à l'égard de la Société, telles que mentionnées dans les présents Statuts ou ailleurs, ou couvrant toute action pour dommages ou autre dégrèvement intenté à l'encontre de ceux-ci;

- Les frais et dépenses liés à la préparation et l'impression des certificats écrits des Actions; les frais et dépenses liés à la préparation et/ou le classement et l'impression de tous les autres documents concernant la Société, y compris les déclarations d'enregistrement, le Document d'Emission et les mémorandums explicatifs auprès de toutes les autorités (y compris les «local securities dealers' associations») dont la juridiction couvre la Société ou l'émission d'Actions de la Société, les frais et dépenses de préparation, dans les langues nécessaires à la compréhension des Actionnaires, y compris les détenteurs bénéficiaires des Actions, et la distribution des rapports annuels et semi-annuels et tous les autres rapports ou documents qui pourraient être requis conformément à des lois ou règlements applicables par autorités citées ci-dessus; les coûts de comptabilité, de tenue de livres comptables et de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, le coût de préparation et de distribution des avis publiques aux Actionnaires; les honoraires d'avocats et d'auditeur; et toutes autres charges administratives similaires, y compris toutes les dépenses de publicité, de promotion de la Société et/ou de ses Compartiments et les autres dépenses découlant directement de l'offre ou de la distribution des Actions;

Toutes les charges récurrentes seront acquittées la première fois avec des revenus puis avec des plus-values et ensuite avec des actifs. Toutes les charges seront amorties sur une période n'excédant pas cinq (5) ans.

10.2 Frais de constitution de la Société

Les coûts et les dépenses exposés dans le cadre de la constitution de la société et l'émission initiale de ses Actions seront à la charge de la Société et amortis sur une période n'excédant pas cinq (5) ans à compter de la constitution de la Société et suivant une répartition annuelle des montants entre les Compartiments, telle que déterminée par la Société sur une base équitable.

10.3 Frais de constitution de Compartiment

Les coûts et les dépenses exposés dans le cadre de la constitution d'un nouveau Compartiment seront amortis sur une période n'excédant pas cinq (5) ans avec les seuls actifs de ce Compartiment et en application des montants qui seront équitablement déterminés chaque année par la Société. Le Compartiment nouvellement créé ne supportera pas une quote-part proportionnelle des frais et dépens exposés dans le cadre de la constitution de la Société et de l'émission initiale d'Actions, qui n'ont pas encore été amortis au moment de la constitution du nouveau Compartiment.

10.4 Commissions de Gestion et/ou Commissions de Conseil

Le(les) Gestionnaire(s) et/ou le(les) Conseiller(s) en Investissement est (sont) habilité(s) à percevoir de la Société, pour chaque Classe, une (des) commission(s) de gestion/conseil annuelle(s), telle(s) que mentionnée(s) dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment, qui couvriront les frais de service et de gestion/conseil pour ces Classes d'Actions. Cette (ces) commission(s) annuelle(s) sera(ont) payable(s) en arriérés à la fin de chaque mois calendaire, à termes échus et calculée(s) au Jour d'Evaluation au taux applicable à la Classe concernée. Ces commissions seront égales à un pourcentage des Actifs moyens du Compartiment de la Classe concernée.

Le(les) Gestionnaire(s) et/ou le(les) Conseiller(s) en Investissement est (sont) habilité(s) à percevoir une commission de performance par rapport à certains Compartiments, tel que mentionné dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Compartiment concerné.

Les charges applicables à des Compartiments, Classes ou Catégories d'Actions spécifiques, y compris, de manière non exhaustive, les commissions de gestion, les commissions de conseil en investissement, les frais initiaux seront détaillés dans les Annexes au Document d'Emission.

Art. 11. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le premier jour du mois de janvier et se terminera le dernier jour du mois de décembre.

Le premier exercice comptable terminera le 31 décembre 2012.

Les comptes financiers consolidés de la Société seront tenus en dollars américains (USD). Les comptes financiers de chaque Compartiment seront tenus dans la devise déterminée pour le Compartiment concerné.

Art. 12. Publications. Les rapports annuels audités peuvent être obtenus gratuitement par les Actionnaires auprès de la Société. Toute autre information financière à publier concernant la Société, y compris la Valeur Nette d'Inventaire, le prix d'émission, de conversion et de rachat des Actions pour chaque Compartiment et toute suspension d'une telle évaluation, seront mis à la disposition du public aux sièges de la Société et de son Agent d'Administration Centrale.

Dans les limites de la loi luxembourgeoise ou dans la mesure où le Conseil d'Administration l'aurait décidé, tous les avis aux Actionnaires seront envoyés aux Actionnaires à leur adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. Le Conseil d'Administration pourra également décider d'envoyer ces notices aux actionnaires par email, et/ou les publier sur le site Web de la société, et/ou dans un ou plusieurs journaux et/ou dans le Mémorial.

Art. 13. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

13.1 Fréquence de Calcul

La Valeur Nette d'Inventaire par Action pour chaque Compartiment, Classe ou Catégorie est déterminée au moins une fois par an comme décrit plus amplement dans le Document d'Emission, conformément aux dispositions du Document d'Emission et du paragraphe "Evaluation des Actifs" ci-dessous. Ce calcul sera effectué par l'Agent d'Administration Centrale en sa capacité d'administrateur.

13.2 Calcul

La Valeur Nette d'Inventaire par Action pour chaque Classe ou Catégorie d'Actions au sein de chaque Compartiment est déterminée au moins une fois par an, sauf mention contraire stipulée dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Compartiment concerné. Chaque Jour Ouvrable, le Conseil d'Administration peut décider de déterminer une Valeur Nette d'Inventaire à utiliser uniquement à des fins informatives. La Valeur Nette d'Inventaire sera exprimée dans la Devise de Référence du Compartiment, de la Classe ou de la Catégorie d'Actions. La Devise de Référence de la Société est le dollar américain (USD).

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Compartiments investissant principalement dans d'autres fonds / des actifs non cotés ou des actifs qui seront évalués à une juste valeur sera déterminé par l'Agent Administratif normalement avant le prochain Jour d'Evaluation sauf si plus de 40% de l'évaluation des prix/avoirs des portefeuilles de fonds sous-jacents ne sont pas disponibles pour l'Agent Administratif. Si tel était le cas, ce dernier devra suspendre, sans préavis aux Actionnaires, la publication de la Valeur Nette d'Inventaire jusqu'à disposition d'au moins 60% de l'évaluation des prix/avoirs des portefeuilles des fonds sous-jacents, qui représentent au moins 60% de la Valeur Nette d'Inventaire totale. Ces délais entre le Jour d'Evaluation applicable et le temps nécessaire à l'exécution du calcul et, partant, de la publication de la Valeur Nette d'Inventaire sont désignés comme "Jour de Publication" dans le Document d'Emission.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe ou Catégorie d'Actions est déterminée en divisant la valeur du total des actifs de ce Compartiment imputable à cette Classe ou Catégories déduction faite des dettes du Compartiment imputables à cette Classe ou Catégorie par le nombre total d'Actions de cette Classe ou Catégorie en circulation au Jour d'Evaluation concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas au centième le plus proche de la devise applicable, telle que déterminée par le Conseil d'Administration.

13.3 Suspension Temporaire du Calcul

Dans chaque Compartiment, la Société peut temporairement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment, d'une Classe ou Catégorie d'Actions en particulier et, par conséquent, l'émission, le rachat et la conversion d'Actions dans un des cas suivants:

- Pendant toute période pendant laquelle un(e) ou plusieurs Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés, sur lesquels une proportion substantielle du portefeuille de la Société, attribuable à ce Compartiment, est cotée, ou pendant toute période pendant laquelle un(e) ou plusieurs Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés, pour lesquels une proportion substantielle du portefeuille de la Société, attribuable à ce Compartiment, est libellée dans leur devise, sont fermés pour une raison autre que des congés normaux ou si leurs transactions et cotations montrent un important écart entre un(e) ou plusieurs Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés ou lorsque les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

- Si, suite à des événements d'ordre politique, social, économique, militaire ou monétaire ou toutes circonstances échappant à la responsabilité et au contrôle de la Société, la mise à disposition des actifs de la Société attribuables à ce Compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans être sévèrement préjudiciable aux intérêts des Actionnaires; ou

- Lorsqu'il existe une situation d'urgence ayant pour conséquence l'impossibilité de disposer ou d'évaluer des avoirs détenus par la Société et attribuables à ce Compartiment; ou

- Dans le cas d'une interruption des moyens de communication usuels utilisés pour l'évaluation de tout investissement de la Société attribuable à ce Compartiment, ou si, en raison de circonstances exceptionnelles, la valeur des avoirs de la Société attribuable à ce Compartiment ne pourrait être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire; ou

- si, suite à des restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société étaient rendues impossibles ou si les achats et ventes d'actifs de la Société attribuables à ce Compartiment ne pouvait être effectués à des taux de change normaux; ou

- en cas de suspension des droits de rachat ou de remboursement par les fonds d'investissement dans lesquels la Société ou le Compartiment concerné a investi.

Ce type de suspension sera notifié par courriers simples aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

Cette suspension concernant un Compartiment, une Classe ou Catégorie d'Actions n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, le rachat ou la conversion des Actions d'un autre Compartiment, d'une autre Classe ou Catégorie d'Actions.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion est irrévocable, excepté en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Compartiment, la Classe ou Catégorie d'Actions concerné(e).

13.4 Evaluation des Actifs

Les actifs de la Société, en relation avec chaque Compartiment, comprendront:

- (i) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- (ii) l'ensemble des traites, billets à vue et créances (y compris le produit des titres vendus, mais non livrés);
- (iii) l'ensemble des obligations, effets à terme, certificats de dépôt, actions, valeurs, bons de caisse, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et Actifs détenus par la Société ou contractés par le Gestionnaire pour le compte de la Société (à condition que le Gestionnaire procède à quelques ajustements d'une manière qui ne présente pas de contradictions avec le paragraphe (a) ci-dessous) en fonction des fluctuations de la valeur de marché des titres, dues aux opérations ex-coupons, ex-droits ou à des pratiques similaires);
- (iv) l'ensemble des dividendes d'actions, dividendes en numéraires et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où celle-ci dispose de suffisamment d'informations à ce sujet;
- (v) tous les intérêts courus sur tout titre portant intérêts, détenu par la Société, sauf dans le cas où ces intérêts sont inclus dans, ou reflétés par le capital nominal de ces titres;
- (vi) les frais préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis;
- (vii) la valeur de liquidation de tous les contrats "forward" et de toutes les options d'achat ou de vente dans lesquels la Société a une position ouverte. Néanmoins, les instruments utilisés pour couvrir l'exposition des investissements et attribuables uniquement à une Classe ou Catégorie d'Actions en particulier peut être uniquement allouée à la Classe ou Catégorie d'Actions correspondante;
- (viii) tout montant emprunté pour le compte de chaque Compartiment et sur une base permanente, à des fins d'investissement;
- (ix) tous les autres avoirs autorisés de tout type et de toute nature, y compris les charges payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, constituera le montant total de ces actifs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en intégralité, auquel cas la valeur de ceux-ci sera déterminée en retranchant un montant qui sera considéré comme adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs;

(b) La valeur des valeurs mobilières cotées ou négociées sur un Marché Réglementé, une bourse de valeurs ou d'autres marchés réglementés sera évaluée suivant le dernier cours disponible de ces marchés. Si une valeur mobilière était cotée ou négociée sur plusieurs marchés, le cours de clôture du marché qui constitue le marché principal de ces valeurs mobilières prévaudra;

(c) Dans l'hypothèse où de quelconques Actifs n'étaient pas cotées ou négociées sur un Marché Réglementé, une bourse de valeurs ou d'autres marchés réglementés ou si, de l'avis de la Société, le dernier cours disponible ne reflétait pas réellement la juste valeur de marché des valeurs mobilières concernés, la valeur de ces valeurs mobilières sera définie par la Société, en se basant sur la juste valeur tel qu'il peut être raisonnablement prévu et déterminé avec prudence et bonne foi par la Société. La juste valeur tel qu'il peut être raisonnablement prévu pour des titres non-cotés ou des titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sera déterminé conformément aux méthodes et principes appliqués par un (des) Expert(s) Indépendant(s), telles qu'approuvés à tout moment par le Conseil d'Administration. Cependant, pour un Compartiment particulier, quand la juste valeur n'est pas économiquement efficace et/ou pas utile pour les investisseurs du fait de certaines caractéristiques du Compartiment comme des Compartiments fermés, les investissements doivent se faire «at cost less impairment losses» quand cela est nécessaire. Les Compartiments concernés mentionneront clairement cette méthodologie;

(d) La valeur de liquidation des contrats à terme, forward ou contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés équivaldra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par la Société, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme, forward ou contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés sera basée sur les derniers prix de clôture disponibles de ces contrats sur les Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats d'options, forward ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat d'options, forward ou un contrat à terme ne pouvait être liquidé le jour où ses actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera fixée par la Société de façon juste et raisonnable;

(e) La valeur de tous les investissements, ayant une échéance connue à court terme, seront déterminés en utilisant une méthode de coût amorti. Ceci implique d'évaluer un investissement à son coût et ensuite d'assumer un constant

amortissement jusqu'à l'échéance de toute réduction ou prime, sans tenir compte de l'impact des taux d'intérêt fluctuants de la valeur de marché des investissements. Alors que cette méthode fournit une certitude à l'évaluation, elle peut aboutir à des périodes pendant lesquelles la valeur, telle que déterminée par le coût d'amortissement, est plus élevée ou plus basse que le prix que ce Compartiment recevrait s'il vendait cet investissement. La Société utilisera cette méthode d'évaluation de manière continue et recommandera les changements, si nécessaire, pour assurer que les investissements du Compartiment concerné seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi par la Société. Si la Société estimait qu'un écart par rapport au coût amorti par Action pouvait résulter à une dilution matérielle ou à d'autres résultats frauduleux pour les Actionnaires, la Société entreprendra cette action rectificative, le cas échéant, qu'elle juge appropriée pour éviter ou réduire, dans les limites raisonnablement praticables, la dilution ou les résultats injustes;

(f) Les swaps de taux d'intérêt sont valorisés à leur valeur marchande déterminée par référence à la courbe des taux d'intérêts applicables. Les swaps d'indice et sur instruments financiers seront évalués à leur valeur marchande telle qu'établie par référence à l'indice ou aux instruments financiers applicables. L'évaluation de la convention de swaps d'indice ou sur instruments financiers sera basée sur la valeur marchande de l'opération de swap déterminée de bonne foi et en conformité avec les procédures établies par la Société;

(g) Les parts ou actions d'OPC seront évaluées à leur valeur nette d'inventaire la plus récemment fixée et disponible ou à leur dernière valeur de capitalisation boursière disponible (le cas échéant) ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de ces actifs, au prix déterminé par les Administrateurs sur une base juste et équitable;

(h) Par rapport aux propriétés détenues par le Fonds (directement ou indirectement via des filiales) une telle évaluation se fera par un Expert Indépendant;

(i) Tous les autres Actifs seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par la Société ou un comité nommé à cet effet par la Société.

La Société, à sa discrétion, peut permettre d'autres méthodes d'évaluation pour des Compartiments particuliers, y compris l'évaluation «at cost less impairment losses» quand cela est nécessaire. Si le Conseil d'Administration autorise cette méthode, celle-ci sera utilisée de manière constante. Les Compartiments concernés mentionneront clairement cette méthodologie.

Dans l'hypothèse où des circonstances extraordinaires rendaient les évaluations mentionnées ci-dessus impraticables ou inadéquates, la Société est autorisée, avec prudence et bonne foi, à suivre d'autres règles afin d'obtenir une juste valeur des avoirs de la Société.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de toute Classe ou Catégorie d'un Compartiment donné, un changement matériel s'est produit dans les cotations des marchés sur lesquels une part substantielle des investissements de ce Compartiment ont été traités ou cotés, la Société pourra, afin de préserver les intérêts des Actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et effectuer une seconde évaluation. Tous les ordres de souscription, de rachat ou de change reçus à cette date seront traités avec la seconde Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Le passif de la Société comprendra:

- (i) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (ii) tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- (iii) tous les frais administratifs courus ou à payer;
- (iv) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (v) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encouru au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par la Société; et tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentant des Actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront inter alia les frais et dépenses détaillées à l'Article 10.

En déterminant le montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de promotion, d'impression, de reporting et de publication, y compris les coûts de publicité, de préparation, de traduction et d'impression des Documents d'Émission, des mémoires explicatifs, des documents de la Société ou des déclarations d'enregistrement, des rapports annuels et semi-annuels, les taxes ou les frais payables aux autorités gouvernementales et toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires ou de courtage, les frais postaux, de téléphone, de télécopie ou d'autres moyens de communication électroniques.

La Société pourra calculer et recalculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes à l'avance et peut les répartir proportionnellement aux divisions appropriées de ladite période.

Chaque Compartiment sera évalué de sorte que tous les contrats d'achat ou de vente de valeurs mobilières y figurent à la date d'exécution, et que tous les dividendes et distributions à recevoir soient ajoutés à la date ex-dividende concernée.

Art. 14. Politique de distribution. Dans les cas spécifiques à certaines Classes ou Catégories, tel que décrit dans les Annexes au Document d'Emission, le Conseil d'Administration de la Société peut déclarer des distributions intermédiaires annuelles ou autres sur les gains de revenus d'investissement et les plus-values réalisées et, s'il considère nécessaire de maintenir un niveau raisonnable de dividendes, de tout autre fonds disponibles à la distribution.

Nonobstant ce qui précède, aucune distribution ne pourra être faite si les avoirs nets totaux de la Société sont inférieurs à l'équivalent en Devise de Référence de la Société du montant minimum des avoirs nets des organismes de placement collectif, tel que requis par la loi luxembourgeoise.

Si une distribution était faite et non réclamée endéans cinq ans à compter de la date de distribution, elle expirera ou reviendra au Compartiment, à la Classe ou Catégorie d'Actions concernée.

Art. 15. Modifications des Statuts. Les Statuts pourront être modifiés en temps opportun par une Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée. Toute modification y afférente sera publiée au Mémorial et, si nécessaire, dans un journal luxembourgeois à grand tirage et, le cas échéant, dans les publications officielles spécifiées pour les pays respectifs dans lesquels les Actions sont vendues. Ces modifications engageront légalement tous les Actionnaires, après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 16. Durée, Liquidation et Fusion de la Société ou de tout Compartiment, de toute Classe ou Catégorie.

16.1 Durée

La Société et chacun des Compartiments sont constitués pour une durée illimitée. La Société peut être liquidée à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément au quorum et à la majorité stipulés à l'Article 22 des présents statuts.

16.2 Liquidation

Dans le cas où le capital social de la Société était inférieur aux deux tiers du capital minimum indiqué, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucune condition de quorum n'est requise, décidera à la simple majorité des voix des Actions représentées à l'assemblée.

Si le capital social de la Société est inférieur à un quart du capital minimum stipulé à l'Article 6 des présents statuts, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, l'Assemblée Générale devra se tenir sans aucune condition de quorum et la dissolution devra être décidée par les Actionnaires détenant un quart des voix des Actions représentées à l'assemblée. Les convocations doivent être émises de manière à ce que l'assemblée ait lieu endéans une période de 40 jours à compter de la date à laquelle il est constaté que les avoirs nets de la Société sont inférieurs à deux tiers ou au quart du minimum légale, suivant le cas.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les événements qui contribuèrent à la dissolution de la Société devront être communiqués par un avis publié au Mémorial. De plus, les événements qui contribuèrent à la dissolution de la Société devront être communiqués dans au moins deux journaux ayant un tirage approprié, au moins l'un deux devant être un journal luxembourgeois. Ce communiqué sera également notifié aux Actionnaires de la manière que le Conseil d'Administration jugera appropriée.

L'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le liquidateur qu'elle a nommé, réalisera les actifs de la Société ou de la(des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du(des) Compartiment(s) concernés dans le meilleur intérêt de ses(leur) Actionnaires et, dès réception des instructions données par l'Assemblée Générale, la Société distribuera les produits nets de cette liquidation, après déduction de toutes les dettes, coûts non amortis et frais de liquidation y afférents, aux Actionnaires de la (des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du(des) Compartiment(s) concernés proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent. L'Assemblée Générale pourra distribuer les actifs de la Société ou de la(des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du (des) Compartiment(s) concernés en nature, totalement ou partiellement à tout Actionnaire qui l'accepte conformément aux conditions stipulées par l'Assemblée Générale (y compris, de manière non exhaustive, la délivrance d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les auditeurs de la Société) et au principe d'un traitement équitable des Actionnaires. A cet égard, la distribution d'actifs en nature, incluant les fractions de titres ou d'avoirs attribuables à chaque Actionnaire, détenus par la Société, pourra être effectuée par l'émission et la distribution, pour chaque Actionnaire, d'un certificat de jouissance émis par l'Agent de Transfert et représentant les avoirs et fractions de ceux-ci.

A la clôture de la liquidation de la Société, les montants correspondant dans ce contexte aux Actions non remises seront mis en dépôt à la Caisse de Consignation à Luxembourg jusqu'à l'expiration de la période de prescription. En ce qui concerne la liquidation de toute Classe, Catégorie et/ou Compartiment, les montants correspondant dans ce contexte aux Actions non remises pour remboursement à la clôture de la liquidation seront mis en dépôt auprès du Dépositaire durant une période n'excédant pas 9 mois à compter de la date de clôture de la liquidation; après ce délai, ces montants seront mis en dépôt à la Caisse de Consignation.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs d'une Classe, d'une Catégorie ou d'un Compartiment atteignait un montant, tel que déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le niveau minimum sous lequel la Classe, la Catégorie ou le Compartiment ne peuvent plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou au cas où un changement de signification dans la situation économique ou politique ayant une influence sur cette Classe, cette

Catégorie ou ce Compartiment avait des conséquences négatives sur les investissements de cette Classe, de cette Catégorie ou de ce Compartiment ou, si la gamme de produits proposée aux investisseurs potentiels était rationalisée sur une base économique, le Conseil d'Administration pourra décider de procéder à une opération de rachat forcé de toutes les Actions de la Classe, de la Catégorie ou du Compartiment, à la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable au Jour d'Evaluation, la date à laquelle la décision sera effective (y compris les prix et dépenses réels supportés pour la réalisation des investissements, frais de clôture, frais de constitution non-remboursés, tout frais de ventes non-remboursé et toute autre dette). La Société enverra un avis aux Actionnaires de la Classe, de la Catégorie ou du Compartiment concerné(e) avant la date effective de rachat forcé. Cet avis mentionnera les raisons de ce rachat ainsi que les procédures à appliquer. Sauf stipulation contraire du Conseil d'Administration, les Actionnaires de cette Classe, de cette Catégorie ou de ce Compartiment ne pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs Actions tant qu'ils attendront l'application de la décision de liquider. Si le Conseil d'Administration autorise le rachat ou la conversion d'Actions, ces opérations de rachat et de conversion seront exécutées conformément aux clauses stipulées par le Conseil d'Administration dans les documents de vente des Actions, disponibles gratuitement (mais y compris les prix et dépenses réels supportés pour la réalisation des investissements, frais de clôture, frais de constitution non-remboursés, tout frais de ventes non-remboursé et toute autre dette) jusqu'à la date effective du rachat forcé.

Toute liquidation ou rachat forcé mentionnés ci-dessus pourra être réglé par le biais d'une distribution des actifs de (s) Classe(s), Catégorie(s) et/ou Compartiment en totalité ou partiellement en nature à tout Actionnaire, conformément aux conditions établies par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (y compris, de manière non-exhaustive, la délivrance d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les auditeurs de la Société) et le principe de traitement équitable des Actionnaires. A cet égard, la distribution en nature des actifs, y compris des fractions de titres ou d'actifs attribuables à chaque Actionnaire, détenus par la Société peut être effectuée par l'émission et la distribution, à chaque Actionnaire, d'un certificat d'ayant droit émis par l'Agent de Transfert et représentant les actifs et fractions de ceux-ci.

16.3 Fusion ou Transfert de Classe, de Catégorie et/ou de Compartiment

Le Conseil d'Administration peut également, dans des circonstances identiques à celles décrites au paragraphe ci-dessus relatif au rachat forcé de Classe(s), Catégorie(s) et/ou Compartiment, décider de fusionner une Classe, une Catégorie et/ou un Compartiment dans une autre Classe, Catégorie ou un autre Compartiment. Les Actionnaires seront informés de cette décision par un avis envoyé aux Actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par le Conseil d'Administration et la publication contiendra, en outre, les informations relatives à la nouvelle Classe, Catégorie et/ou au nouveau Compartiment. Cette publication sera faite au moins un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective, afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, avant que l'opération impliquant l'apport dans la nouvelle Classe, Catégorie et/ou le nouveau Compartiment ne prenne effet.

Le Conseil d'Administration peut également décider de fusionner les actifs de toute Classe, Catégorie et/ou tout Compartiment dans ceux d'un autre OPC régi par la loi luxembourgeoise ou dans un autre compartiment appartenant à cet autre OPC (cet autre OPC ou le compartiment appartenant à cet autre OPC étant désignés comme le "Nouveau Fonds") (suite à une scission ou fusion, si nécessaire, et au paiement du montant correspondant à tout droit fractionnaire aux Actionnaires). Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Classe, Catégorie et/ou du Compartiment concerné de la question de la fusion des avoirs de toute Classe, Catégorie et/ou tout Compartiment dans ce Nouveau Fonds. Cette Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum n'est requis, décidera à la majorité simple des votes des Actions représentées à l'Assemblée. De plus, cette décision sera annoncée par un avis envoyé aux Actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par le Conseil d'Administration (et l'avis contiendra, en outre, les informations relatives au Nouveau Fonds) un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective, afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période. Après expiration de ce délai, les Actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs Actions seront liés par la décision de l'Assemblée Générale.

16.4 Division d'une Classe, Catégorie et/ou d'un Compartiment

Le Conseil d'Administration peut décider que toute Classe, Catégorie ou tout Compartiment soit divisé en plusieurs Compartiments, Classes et/ou Catégories d'Actions ayant des caractéristiques similaires ou différentes par la division correspondante du portefeuille du Compartiment, de la Classe et/ou de la Catégorie qui sera divisé. Le Conseil d'Administration ne peut pas décider une division de Compartiment, Classes et/ou Catégories si les droits de tout(tous) (les) Actionnaire(s) de n'importe quel(le) Compartiment, Classe et/ou Catégorie changent de quelque manière que ce soit avant que l'(les) Actionnaire(s) concerné(s) n'ai(en)t reçu le préavis adéquat mentionnant la possibilité de revendre ses (leurs) Actions, sans frais, avant la date à laquelle la division sera effective.

Uniquement sous des circonstances exceptionnelles, au cas où, pour quelque raison que ce soit, les actifs d'une Classe, Catégorie ou d'un Compartiment devenaient, en dehors du contrôle du Conseil d'Administration ou du Gestionnaire, illiquides ou difficiles à évaluer, le Conseil d'Administration pourra décider de diviser ou de fractionner une Classe, Catégorie et/ou un Compartiment dans une autre Classe, Catégorie et/ou un autre Compartiment (ci-après dénommés "Side Pocket").

Une "Side Pocket" est une Classe ou une Catégorie d'Actions créé dans un Compartiment ou un Compartiment créé dans la Société pour isoler les investissements qui sont illiquides ou difficiles à évaluer. Cette technique sera utilisée dans le contexte et aux conditions plus amplement décrits dans le Document d'Emission.

- Protéger les investisseurs qui revendent d'être payés avec un montant en rapport avec les investissements illiquides ou difficiles à évaluer, qui pourraient être inférieurs à leur valeur de réalisation finale:

- Protéger les investisseurs restants contre la mise à disposition d'une partie ou de la totalité de la pluparts des avoirs liquides afin d'acquitter les ordres de rachat;

- Protéger les nouveaux investisseurs en s'assurant qu'ils ne sont pas exposés au "Side Pocket" au moment où ils rejoignent la Société.

- Eviter les suspensions de Valeur Nette d'Inventaire affectant tous les investisseurs de la Société.

L'utilisation de "Side Pockets" est autorisée sous les conditions suivantes:

- La création de "Side Pockets" peut uniquement être utilisée pour protéger les investisseurs;

- L'activation de "Side Pockets" ne peut être faite que dans des circonstances exceptionnelles lorsque les investissements deviennent illiquides ou difficiles à évaluer.

- Les "Side Pockets" ne peuvent exister que sur une base temporaire et ne sont pas sujets à des commissions de souscription, de rachat, de conversion, de Gestionnaire(s), de Conseiller(s) en Investissement, de performance, de suivi ou de distribution, ni à toute autre commission généralement applicable au contexte de gestion d'actifs ou de distribution ou d'autre commercialisation de Classes, Catégories ou Compartiment standards.

- Les investissements comprenant le "Side Pocket" ne doivent pas représenter un montant de l'actif de la Société tel que plus amplement décrit dans le document d'émission.

Les Actionnaires seront informés de cette décision par un avis envoyé à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par le Conseil d'Administration et la publication contiendra, en outre, les informations relatives à la nouvelle Classe, Catégorie et/ou au nouveau Compartiment et aux actifs illiquides qui y sont apportés.

Art. 17. Conflits d'Intérêts. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que chacun ou un des Administrateurs, le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement peuvent être sujets à un conflit d'intérêt en relation avec la Société. En particulier, les investisseurs potentiels doivent être conscients de ce qui suit:

Certains Administrateurs, les Gestionnaires, les Conseillers en Investissement et/ou les Intermédiaires de la Société devront contrôler, directement ou indirectement, les entités dans lesquelles ils auront un intérêt financier ou managérial (une "Société Affiliée"). Cette Société Affiliée peut être autorisée à recevoir une partie, ou la totalité, des commissions de courtage, frais de transactions, frais de conseil ou frais de gestionnaire payés par la Société au cours de ses activités quotidiennes. Cette Société Affiliée peut avoir un conflit d'intérêts avec le devoir, respectivement, des Administrateurs, des Gestionnaires, des Conseillers en Investissement et/ou des Intermédiaires d'agir pour le bénéfice des Actionnaires en limitant les dépenses de la Société, et leur intérêt à percevoir ces frais et/ou commissions.

Le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement peuvent conseiller et/ou effectuer, selon le cas, des investissements pour d'autres clients sans mettre les mêmes investissements à la disposition de la Société si, au vu de ses obligations stipulées dans l'accord contractuel, le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement considère qu'il agit dans le meilleur intérêt de la Société, autant qu'il soit raisonnablement praticable, eu égard à ses obligations envers les autres clients.

Le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement, chacun de ses Administrateurs, dirigeants, employés, agents et affiliés et les Administrateurs de la Société et toute personne ou société avec laquelle ils sont affiliés ou par laquelle ils sont employés (chacun étant une "Partie Intéressée") peuvent être impliqués dans d'autres activités professionnelles de finance, d'investissement ou autre, y compris en relation avec les fonds sous-jacents, qui pourraient causer des conflits d'intérêts avec la Société. De plus, les Parties Intéressées pourront fournir des services similaires à ceux fournis par la Société à d'autres entités et ne seront pas tenues de rendre compte pour tout bénéfice provenant d'un de ces services; une Partie Intéressée peut également acquérir des investissements dans lesquels la Société pourra investir pour le compte de clients. De plus, lorsque le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement attribue ou propose d'attribuer un investissement dans un fonds qu'il gère également, il peut percevoir des commissions de gestion sur ces investissements en plus de ses commissions stipulées dans le Document d'Emission.

La Société pourra acquérir des valeurs mobilières de ou vendre des valeurs mobilières à toute Partie Intéressée ou à tout fonds ou compte d'investissement conseillé ou géré par une de ces personnes. Une Partie Intéressée pourra fournir des services professionnels à la Société ou détenir des Actions et acheter, détenir et négocier dans n'importe quel type d'investissements pour son propre compte en dépit du fait qu'un investissement similaire peut être détenu par la Société. Une Partie Intéressée peut contracter ou engager toute transaction financière ou autre avec tout Actionnaire ou avec toute entité dont des valeurs mobilières sont détenues par ou pour le compte de la Société, ou est intéressée par un de ces contrats ou une de ces transactions. En outre, toute Partie Intéressée peut recevoir des commissions auxquelles elle a contractuellement droit en relation avec toute vente ou achat de tout investissement de la Société, qu'elle a effectué pour le compte de la Société, à condition que dans chaque cas les termes ne bénéficient pas moins à la Société que s'il

s'était agi d'une transaction impliquant une partie désintéressée et que toute commission soit alignée sur les pratiques du marché.

Art. 18. Conseil d'Administration. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres. Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période maximale de six ans. Ils seront rééligibles.

Si une personne morale est nommée Administrateur, elle doit désigner un représentant personne physique par l'intermédiaire duquel elle exercera ses fonctions d'Administrateur. A cet égard, un tiers n'est pas autorisé à demander à ladite personne de justifier de ses pouvoirs, le fait d'être représentant ou mandataire de l'entité juridique étant suffisant.

Le mandat des Administrateurs en fonction non reconduit prendra fin immédiatement après leur remplacement par l'Assemblée Générale.

Tout Administrateur peut être relevé de ses fonctions avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Tout candidat à la fonction d'Administrateur, qui ne figure pas à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires, devra être élu par deux tiers (2/3) des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Les Administrateurs potentiels, qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle, seront élus à la majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Au cas où un poste au Conseil d'Administration est vacant pour cause de décès, démission ou autre, les Administrateurs restants, nommés lors de l'Assemblée Générale, seront habilités à nommer à la majorité un Administrateur pour assumer ce poste provisoirement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, qui ratifiera cette nomination.

Art. 19. Présidence et Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira en son sein un Président et peut également désigner un ou plusieurs vice-présidents parmi ses membres. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement Administrateur. Les réunions du Conseil d'Administration doivent être convoquées par le président ou par deux Administrateurs, et tenues aux lieux, date et heure indiqués sur l'avis de convocation. Tout Administrateur peut participer à toute réunion en nommant un autre Administrateur pour le représenter par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre procédé écrit similaire de communication. Tout Administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Les réunions du Conseil d'Administration seront présidées par son président, ou à défaut, par le doyen des vice-présidents le cas échéant, ou à défaut, par l'administrateur délégué le cas échéant, ou à défaut, par le doyen des Administrateurs assistant à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions seront adoptées par un vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors de toute réunion du Conseil d'Administration, le nombre des votes pour une résolution serait égal au nombre de votes contre, le vote de la personne présidant la réunion du Conseil d'Administration sera décisif.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par de tels procédés équivalra à une présence physique à la réunion.

Nonobstant les dispositions susmentionnées, les Administrateurs peuvent également voter par le biais d'une circulaire. La résolution sera approuvée par les Administrateurs qui signeront chacun soit un document unique soit plusieurs copies du même document. Les résolutions ainsi prises auront le même effet que si elles avaient été votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue, et peuvent être prouvées par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen similaire.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou la personne ayant présidé cette réunion en son absence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront signés par le Président, ou par son secrétaire, ou par deux Administrateurs ou par toute personne agréée par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus faire à tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs concernant la gestion journalière et affaires de la Société et les pouvoirs d'exécuter la politique d'investissement.

Sous son entière responsabilité, contrôle et supervision, le Conseil d'Administration pourra nommer un ou plusieurs Gestionnaire(s) en Investissement / Conseiller(s) en Investissement pour, quotidiennement, prendre les décisions d'investissement, respectivement fournir les recommandations d'investissement.

Le(s) Gestionnaire(s) en Investissement prendra les décisions d'investissement pour chaque Compartiment et placera les ordres d'achat et de vente correspondant aux transactions du Compartiment.

Le(s) Conseiller(s) en Investissement devra conseiller la Société, respectivement le(s) Gestionnaire(s) de la Société sur une base journalière. Sur base de ce conseil, la Société, respectivement le(s) Gestionnaire(s) géreront les portefeuilles de la Société. La Société, respectivement le(s) Gestionnaire(s) ne seront pas tenus d'agir, d'acheter ou de vendre des titres, conformément aux conseils donnés et aux recommandations faites par un quelconque Conseiller en Investissement.

Toute nomination de cet ordre peut être révoquée par le Conseil d'Administration à tout moment.

Art. 21. Pouvoirs de Signature. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs, Membres de la Direction ou par la signature de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les Actionnaires, indépendamment de la Classe ou Catégorie d'Actions qu'ils détiennent. Elle détient les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir et ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunira sur convocation du Conseil d'Administration.

Elle peut également être convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunira au siège social de la Société à Luxembourg le dernier Jeudi du mois de juin de chaque année, si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, le premier jour ouvrable bancaire au Luxembourg suivant. L'avis aux Actionnaires sera établi conformément à la loi luxembourgeoise. L'avis mentionnera le lieu et l'heure de l'assemblée, les conditions d'admission, l'ordre du jour, les conditions de quorum et de vote.

Tel que requis par la loi luxembourgeoise et décidé par le Conseil d'Administration de la Société, tous les avis aux Actionnaires seront envoyés aux Actionnaires à leur adresse indiquée au registre des Actionnaires et, seulement si nécessaire, dans un ou plusieurs journaux à grand tirage et/ou dans le Mémorial.

Les autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates indiqués dans leurs avis d'assemblée respectifs.

L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration, sauf au cas où la réunion serait demandée par écrit par les Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Toutes les Actions sont nominatives et si aucune publication n'est faite, les avis aux Actionnaires devront être envoyés par courrier recommandé uniquement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans avis d'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer à toute assemblée des Actionnaires.

Les sujets abordés lors de toute assemblée des Actionnaires doivent se limiter aux sujets contenus dans l'ordre du jour (qui devront inclure tous les sujets requis par la loi) et les autres sujets y afférents. Chaque Action de quelque Classe ou Catégorie que ce soit donne droit à un vote, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire pourra agir lors de toute assemblée des Actionnaires en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, une autre personne comme représentant, qui ne doit pas être un Actionnaire et qui peut être un Administrateur de la Société.

Sauf stipulations contraires de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont approuvées à la majorité simple du vote des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 23. Réviseur d'Entreprises. Conformément à la Loi de 2007, les livres et la préparation de toutes les déclarations requises par la loi luxembourgeoise doivent être soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises indépendant ("Réviseur d'Entreprises agréé"), qui sera nommé par l'Assemblée Générale et qui devra être rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale.

Art. 24. Dépôt des actifs de la Société. Tel qu'exigé par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne tel que défini par la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier, tel qu'amendée (le "Dépositaire"). Le Dépositaire détiendra tous les pouvoirs et responsabilités stipulés dans la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire démissionner, le Conseil d'Administration devra faire diligence pour trouver un remplaçant endéans deux mois à compter de la date effective de cette démission. Le Conseil d'Administration peut résilier le contrat de dépôt mais ne peut démettre le Dépositaire de ses fonctions que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 25. Administration Centrale de la Société. Dans la mesure exigée par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat d'administration centrale avec un Agent d'Administration Centrale régi par la loi luxembourgeoise.

Si l'Agent d'Administration Centrale désire démissionner, le Conseil d'Administration devra faire diligence pour trouver un remplaçant endéans deux mois à compter de la date effective de cette démission. Le Conseil d'Administration peut résilier le contrat d'administration centrale mais ne peut démettre l'Agent d'Administration Centrale de ses fonctions que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 26. Loi applicable, Jurisdiction, Langue. Les Statuts sont régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Tous les litiges survenant entre les Actionnaires et la Société seront soumis à la juridiction du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. La loi luxembourgeoise s'applique.

Les dispositions des présents Statuts sont basées sur les lois et pratiques en vigueur à la date des présents Statuts au Grand-Duché de Luxembourg, et sont soumises aux changements desdites lois et pratiques.

L'anglais sera la langue régissant les présents Statuts.

Art. 27. Divers. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telles que modifiées.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2012.
2. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra pour la première fois aux jour, heure et place indiqués dans les présents statuts en 2013.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'initiateur et l'actionnaire unique Crescendo Advisors International Limited, prénommée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les frais qui incombent à la Société résultant de sa constitution sont évalués approximativement à 1.580,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Jacques DAIWAN, Associé Fondateur de Crescendo Capital S.A. (Genève), né le 28 octobre 1961 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle au 5, Place du Molard, 1204 Genève (Suisse),
 - Mr. Douglas KALEN, Associé Fondateur de Crescendo Capital S.A. (Genève), né le 26 juillet 1976 à Caracas (Venezuela), avec adresse professionnelle au 5, Place du Molard, 1204 Genève (Suisse),
 - Monsieur Laurent PICHONNIER, Associé Gérant de la société Global Finance Consult (Luxembourg), né le 4 janvier 1972 à Bordeaux (France) avec adresse professionnelle au 53, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

PriceWaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, BP 1443, L1014, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 477.
3. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.
4. Le siège social de la Société est fixé au 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2012. Relation: LAC/2012/22757. Reçu 75.-€. (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060945/1834.

(120085523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Taminco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.248.

Les statuts coordonnés au 02/04/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/05/12.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012061655/12.

(120086666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Thomas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012061659/12.

(120086384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Tiveja, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061660/10.

(120086601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Tralerighe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 156.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061664/10.

(120086602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Tradi-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 35.425.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012061663/13.

(120086997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Trefinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.060.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061665/9.

(120086629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Trefinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.060.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 mai 2012

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 mai 2012 que:

- Me Alain Steichen, ayant son adresse professionnelle à L-2370 Howald, 2 rue Peternelchen a été nommé Président du Conseil d'Administration et délégué à la gestion journalière, jusqu'à l'assemblée annuelle de 2013;

- M. Alessandro Arnone, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal a été nommé Administrateur Délégué, jusqu'à l'assemblée annuelle de 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Mai 2012.

Trefinance S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012061666/17.

(120086631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Solaz Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.417.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012061637/13.

(120086657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Solaz Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.417.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012061638/13.

(120086658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Antinéum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.096.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 04/06/2012

1) L'Assemblée accepte les démissions avec effet immédiat de M. Raymond GOEBEL, Mme Johana BODART et Mme Cathy BEKEMANS en tant qu'administrateurs de la société ainsi que la démission de M. Raymond GOEBEL en tant qu'administrateur-délégué de la société.

2) L'Assemblée procède avec effet immédiat à la nomination de trois nouveaux administrateurs:

- Mme Sylvie LEXA, dont l'adresse professionnelle est 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, née à Mont Saint Martin (France) le 08/02/1954;

- M. Grégory NOYEN, dont l'adresse professionnelle est 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, né à Liège (Belgique) le 22/01/1980;

- M. Geoffroy t'SERSTEVENS dont l'adresse professionnelle est 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, né à Namur (Belgique) le 02/11/1980.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31/12/2015. La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

3) L'Assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes CASSINI FINANCE Ltd avec effet immédiat.

4) L'Assemblée décide de nommer en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat la société Osiris Group Services Ltd dont le siège social est Nerine Chambers, Road Town, PO Box 905, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31/12/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ANTINEUM SA

Référence de publication: 2012064753/28.

(120091899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Solaz Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.417.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012061639/13.

(120087004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Syrius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.373.

—
Depuis le 28 octobre 2011, les 100 parts sociales sont détenues par NEW MOON TRUST, représenté par son trustee APOLLO PRIVATE TRUST COMPANY LIMITED, ayant son siège social au 15 Esplanade, St Helier, JE1 1RB Jersey, en remplacement des Trustees Madame Louise WALKER et Monsieur Pierre POYET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012061645/13.

(120087143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Tele Columbus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.327.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 avril 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012061647/13.

(120086947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Biotech Food Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.052.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 3 Avril 2012:

- de retirer KPMG Audit S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012061725/15.

(120086914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.613.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 avril 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012061680/13.

(120086955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.589.

Il est notifié par la présente les décisions de l'associé unique de la Société ci-après formulées:

- M. Steven Sewell démissionne de son poste de gérant de classe A avec effet au 1^{er} Février 2012

- Election de M. Francis Scott Dundas, de nationalité Australienne, né le 20 Décembre 1955 à Sydney, en Australie et résidant professionnellement au 26 Countess Street, Mosman, NSW 2088, Australie, à la fonction de gérant de classe A avec effet au 1^{er} Février 2012 et pour une durée indéterminée.

A dater du 1^{er} Février 2012, le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Francis Scott Dundas, gérant de classe A.
- Mme Audrey Jane Lewis, gérant de classe B;
- M. Benjamin Ellis, gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012061731/20.

(120086690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Trenubel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.444.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 avril 2012

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

TRENUBEL S.A.

Référence de publication: 2012061668/16.

(120086898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Luxemburg Capital Value, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.590.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am fünfzehnten Tag des Monats Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) LUXEMBURG CAPITAL VALUE, mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg), unter Sektion B mit der Nummer 161.590, gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Patrick SERRES mit Amtssitz zu Remich, am 10. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1976 vom 26. August 2011, (hiernach „die Gesellschaft“), und deren Satzung zuletzt aufgrund der Urkunde des unterzeichneten Notars, damals mit Amtssitz in Rambrouch, am 12. August 2011 geändert wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 15. Oktober 2011 Nummer 2620.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 10.40 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herr Fernand Sassel, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Herr Louis FELICETTI, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmzähler Herr Mirko FISCHER, Geschäftsführer, wohnhaft in L-1420 Luxembourg au 26, avenue Gaston Diderich.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- (i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Umwandlung von eintausendeinhundert (1.100) bestehenden Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einunddreißig Euro (EUR 31,-) in vierunddreißigtausendeinhundert (34.100) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-);

2. Einfügung zweier neuer Absätze in Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft um ein genehmigtes Aktienkapital vorzusehen;

3. Abänderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft um die angenommenen Abänderungen, die unter Punkt 1 und Punkt 2 der Tagesordnung stehen;

4. Verschiedenes.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die eintausendeinhundert (1.100) bestehenden Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von einunddreißig Euro (EUR 31,-) in vierunddreißigtausendeinhundert (34.100) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt zwei neue Absätze in Artikel 5 einzufügen, um ein genehmigtes Aktienkapital vorzusehen, welcher künftig folgenden Wortlaut erhält:

Art. 5. (Absätze 6 und 7). „Das genehmigte Aktienkapital wird, für die Dauer, von FÜNF (5) JAHREN, ab dem 15. Mai 2012, auf zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-) festgesetzt, eingeteilt in zweihunderttausend (200.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welche wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.“

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre teilt mit, dass als Konsequenz der vorangegangenen Beschlüsse, Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

„**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt vierunddreißigtausendeinhundert Euro (EUR 34.100,-) eingeteilt in vierunddreißigtausendeinhundert (34.100) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Zusätzlich zum ausgegebenen Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden auf dem alle Emissionaufgelder, die auf eine Aktie eingezahlt werden, verbucht werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann zur Zahlung von Aktien, die die Gesellschaft von ihre(n) Aktionär(en) zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Aktionär(en) in Form von Dividenden oder um Mittel zur gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, verwendet werden.

Das genehmigte Aktienkapital wird, für die Dauer, von FÜNF (5) JAHREN, ab dem 15. Mai 2012, auf zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-) festgesetzt, eingeteilt in zweihunderttausend (200.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welche wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre um 11.00 Uhr für geschlossen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Die vorstehende Niederschrift ist der erschienenen Partei, die dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit der Erschienenen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: F. Sassel, L. Felicetti, M. Fischer, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 mai 2012. Relation: DIE/2012/5862. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) THOLL.

Für gleichlautende ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 16.Mai 2012.

Référence de publication: 2012064999/96.

(120091804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Tuvadel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061669/9.

(120086822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Twenty One Century Taxation Research Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.655.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061670/10.

(120087348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

GSE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.114.

Par résolutions signées en date du 10 mai 2012 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Adam McLain, avec adresse professionnelle au 1, Pall Mall East, SW1Y 5AU, Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant A, avec effet au 13 avril 2012 et pour une durée indéterminée

2. Nomination d'Eric Martin, avec adresse professionnelle au 310, Allée de la Chartreuse, 84005 Avignon Cedex 1, France, au mandat de Gérant C, avec effet au 13 avril 2012 et pour une durée indéterminée

3. Acceptation de la démission de Neal Moszkowski, avec adresse au 2373, Broadway, NY 10024 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant A, avec effet au 13 avril 2012.

4. Acceptation de la démission de Michel Hugues, avec adresse au Clos Cardinal, 84800 L'Isle sur la Sorgue, France, de son mandat de Gérant C, avec effet au 13 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012061978/19.

(120087527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

PIERRET Trade and Logistic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 162.801.

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de mai.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Anne PIERRET, employée, née le 5 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant à B-6840 Neufchâteau, 6h, Chemin des Rochettes;

- Monsieur Emmanuel PIERRET, administrateur, né le 9 novembre 1972 à Bastogne (Belgique), demeurant à B-6840 Neufchâteau, 3h, Chemin des Rochettes,

ici représentée par Madame Anne PIERRET, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 6h, Chemin des Rochettes, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 avril 2012.

- Monsieur Laurent PIERRET, employé, né le 7 mai 1974 à Bastogne (Belgique), demeurant à B-6840 Neufchâteau, 3h, Chemin des Rochettes,

ici représentée par Madame Anne PIERRET, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 6h, Chemin des Rochettes, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 mai 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «PIERRET Trade and Logistic S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.801, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 27 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2460 le 13 octobre 2011 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- Madame Anne PIERRET, pré-qualifiée, quarante-deux parts sociales	42
- Monsieur Emmanuel PIERRET, pré-qualifié, quarante-deux parts sociales	42
- Monsieur Laurent PIERRET, pré-qualifié, quarante-deux parts sociales	42
Total: cent vingt-six parts sociales	126

III. Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société:

« **Art. 4.** La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, l'administration, l'organisation et la gestion, la consultance, l'aide à la décision, l'élaboration de diagnostics, le conseil, l'organisation et l'étude stratégique, financière, technique, commerciale, informatique et administrative, au sens le plus large et de procurer directement ou indirectement une assistance et des services relatifs à la stratégie, à l'administration, à la gestion, à la vente, à la production et à la direction générale de sociétés commerciales ou industrielles.

La Société a également pour objet le transport routier national et international de toutes sortes de marchandises, en gros et en détail.

Elle a aussi pour objet la prestation de services administratifs et informatiques connexes.

La Société a également pour objet de contribuer, pour son compte propre ou pour le compte de tiers, ou en collaboration avec des tiers, à l'établissement et au développement d'entreprises, en particulier la gestion intermédiaire, le suivi et l'assistance à la direction ainsi que l'aide à la prise de décision.

Elle a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»;

2. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

3. Divers.

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, l'administration, l'organisation et la gestion, la consultance, l'aide à la décision, l'élaboration de diagnostics, le conseil, l'organisation et l'étude stratégique, financière, technique, commerciale, informatique et administrative, au sens le plus large et de procurer directement ou indirectement une assistance et des services relatifs à la stratégie, à l'administration, à la gestion, à la vente, à la production et à la direction générale de sociétés commerciales ou industrielles.

La Société a également pour objet le transport routier national et international de toutes sortes de marchandises, en gros et en détail.

Elle a aussi pour objet la prestation de services administratifs et informatiques connexes.

La Société a également pour objet de contribuer, pour son compte propre ou pour le compte de tiers, ou en collaboration avec des tiers, à l'établissement et au développement d'entreprises, en particulier la gestion intermédiaire, le suivi et l'assistance à la direction ainsi que l'aide à la prise de décision.

Elle a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou

gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales au niveau du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), divisé en cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Pierret, E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 7 mai 2012. Relation: DIE/2012/5331. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012062187/105.

(120087896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.